



Rapport annuel 2019

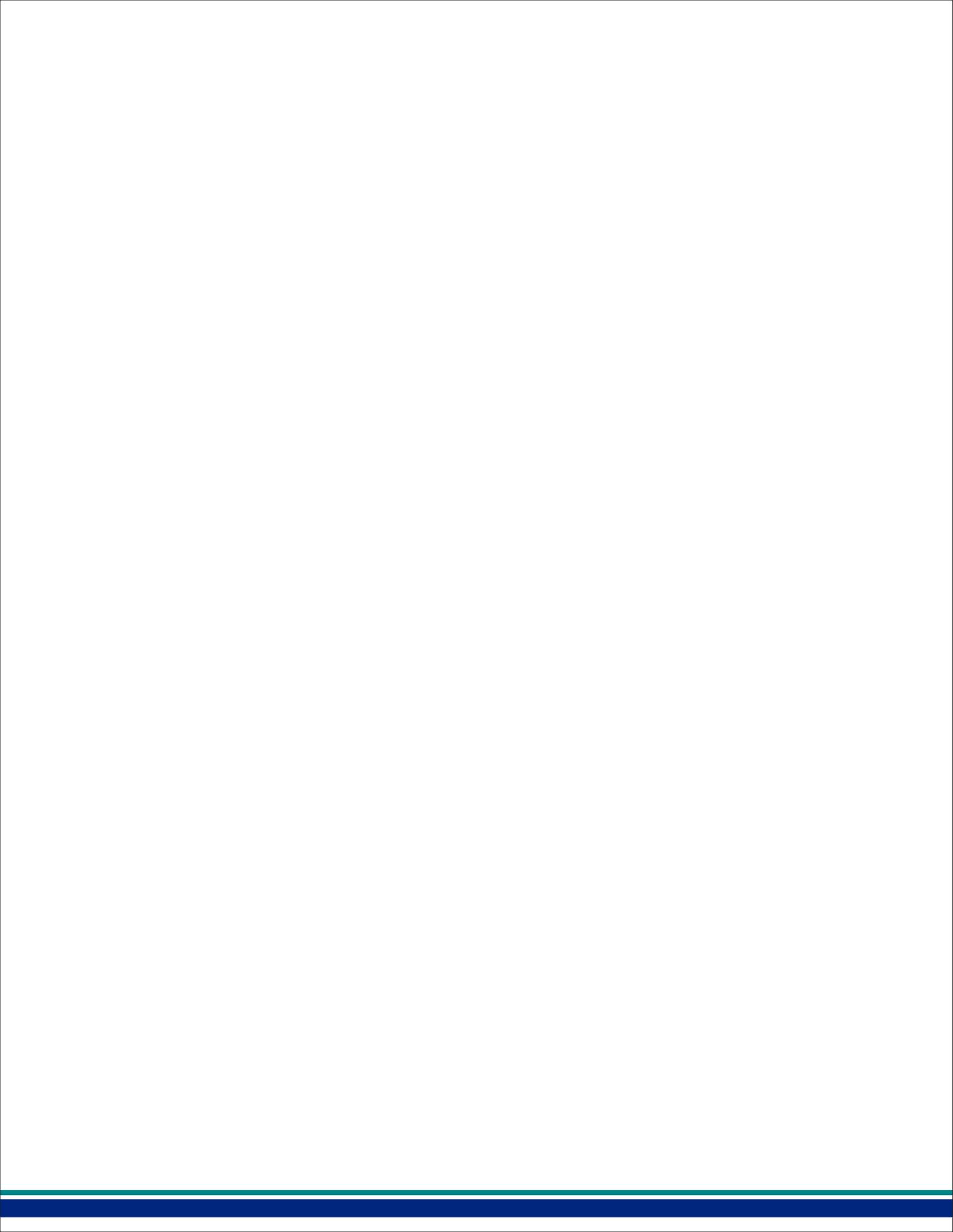


Table des matières

Lettre de transfert	4
Message du président de l'OCPED	6
Régie de l'entreprise	7
Conseil d'administration et Comité d'audit et de risque	9
Rapport de gestion et analyse de la direction	10
Un demi-siècle en photos	16
Sommaire financier des dix dernières années	21
Produit financier et livraisons	22
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	24
Rapport de l'auditeur indépendant	25
États financiers	29
Membres du conseil d'administration et de la haute direction	62
Reconnaissance des employés	62

Lettre de transfert du président du conseil d'administration au ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne

L'honorable Jonathan Wilkinson
Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne
200, rue Kent
Station 15N100
Ottawa (Ontario) K1A 0E6



Monsieur le Ministre,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce conformément à l'article 150 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Rapport annuel comprend les états financiers audités pour l'exercice se terminant le 30 avril 2019.

Durant l'année, les membres du conseil d'administration ont continué à renforcer les rôles de gouvernance, de surveillance et de gestion de risques. La session annuelle de planification stratégique a eu lieu pour revoir, confirmer et modifier la raison d'être, la vision, les objectifs, les priorités stratégiques, les stratégies de haut niveau et les indicateurs de rendement clé. Une discussion libre des occasions et défis et une révision des risques et des occasions ont été mis à jour et intégrés à l'orientation stratégique de l'Office.

Le conseil d'administration s'est réuni 12 fois durant l'exercice pour discuter des questions et pour revoir le progrès des initiatives stratégiques de l'OCPED. Les membres du conseil d'administration ont aussi surveillé le progrès des indicateurs de rendement clé de l'Office.

En juin 2018, deux nouveaux membres ont été nommés au conseil d'administration. Ces membres contribuent une perspective précieuse et une gamme étendue d'habiletés et d'expertise. Leurs qualités viennent compléter les habiletés et l'expérience à nos autres membres titulaires du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration et de la haute direction demeurent engagés à rencontrer le mandat établi par la loi et à améliorer la valeur de l'Office pour le gouvernement du Canada.

En terminant, j'aimerais reconnaître et remercier monsieur Bert Buckley, qui a siégé comme membre du conseil d'administration pendant 20 ans jusqu'en avril 2019. M. Buckley est le membre qui a servi le plus longtemps de l'histoire des 50 années de l'Office.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'David Bevan', written in a cursive style.

David Bevan



Cueillette du poisson pour le transport (1980)



La barge de Poplar River



La pêche en eau peu profonde



Le Tamiko Lee Ann



Le Goldfield



Le retrait des filets de pêche



Message du président de l'OCPED

2019 est une année marquante pour l'OCPED et pour tous les membres de notre industrie, car nous célébrons la 50^e année de service aux pêcheurs du Nord et de l'Ouest canadiens. Depuis 1969, nous achetons, transformons et commercialisons les meilleurs produits canadiens de poisson d'eau douce aux clients à travers le monde. Durant les cinquante dernières années, nous avons acheté des millions de kilogrammes de poisson d'eau douce, développé une base de clients fidèles, renforcé la présence du poisson d'eau douce canadien dans les marchés internationaux et exploité une installation de transformation de classe mondiale avec des employés talentueux et dévoués.



L'Office a connu sa part d'années de succès et de défis durant les cinq dernières décennies. L'année 2019 a été une année exigeante tant financièrement qu'opérationnellement. Sur le front financier, nous avons généré des bénéfices inférieurs aux niveaux record de l'année dernière de 8,3 millions de \$ avant la provision pour les paiements définitifs et l'impôt sur le résultat, et inférieurs aux bénéfices prévus de 2019. Bien que le produit des ventes a atteint un seuil record de 77,6 millions de \$, le résultat généré était 0,9 million de \$ avant la provision pour les paiements définitifs aux pêcheurs et l'impôt sur le résultat. La cause a de multiples facettes, par contre, il y a quelques principaux contributeurs aux rendements de 2019.

Premièrement, une concurrence intense pour des alternatives de protéine dans plusieurs des marchés mondiaux et de l'Amérique du Nord a mis de la pression vers le bas sur le produit des ventes par kilogramme qui était inférieur aux montants prévus dans le plan 2019 pour plusieurs espèces. Deuxièmement, les défis opérationnels, y compris des livraisons de poisson supérieures aux montants anticipés et des dépenses de main-d'œuvre et des frais fixes supérieures qui en ont résulté durant la saison de pêche de l'automne 2018, ont fait augmenter les coûts de transformation. Des coûts d'entreposage et de transport supérieurs aux montants anticipés ont aussi réduit la rentabilité. Enfin, bien que les créditeurs en devise étrangère bénéficie de contrats de couverture annuellement, le dollar canadien et le programme de couverture de change de l'Office n'ont pas eu des rendements aussi favorables pour l'OCPED qu'en 2018.

Bien que le résultat global de l'Office en 2019, ainsi que les paiements définitifs aux pêcheurs sont inférieurs à ceux de l'exercice précédent, il est important de souligner que les paiements initiaux aux pêcheurs par kg ont augmenté de 30 % en comparaison à il y a cinq ans, avec des plus importantes augmentations pour certaines espèces, notamment pour le doré jaune et les œufs de poisson de toutes les espèces.

Beaucoup dans notre industrie a changé durant le dernier demi-siècle et l'OCPED a toujours soutenu les pêcheurs à acheminer le poisson d'eau douce canadien depuis le lac jusqu'à la table du consommateur. La vitesse du changement accélère rapidement. Nous demeurons engagé à bâtir sur nos forces et à continuer à fournir une valeur aux pêcheurs.

Dans l'avenir, nous continuerons à vendre des produits *Freshwater* avec dynamisme dans les marchés traditionnels et à chercher de nouvelles occasions dans les marchés mondiaux. La qualité de nos produits, la constance à l'année longue de l'approvisionnement, et la force qui vient d'avoir des producteurs de poisson dans diverses régions qui travaillent ensemble avec l'Office renforcera davantage notre entreprise, appuiera les communautés dans lesquelles nous opérons et créera de la valeur pour tous les intéressés de l'OCPED.

Le président par intérim

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stan Lazar'.

Stan Lazar

Régie de l'entreprise

Profil de l'entreprise

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (dorénavant « l'entreprise », « l'OCPED », « l'Office ») est une société d'État financièrement autonome établie en 1969 en vertu de la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*. L'OCPED a été créé pour commercialiser et mettre en marché le poisson et les sous-produits du poisson à l'intérieur et à l'extérieur du Canada.

L'OCPED achète, transforme et fait la mise en marché de tout le poisson d'eau douce pris commercialement de la région de notre mandat dans les Territoires du Nord-Ouest et en Alberta. En Saskatchewan et au Manitoba, l'Office a conclu des contrats d'approvisionnement avec les pêcheurs pour assurer l'appariement entre l'offre dans un environnement de marché libre dans ces provinces avec les demandes des marchés pour nos produits.

L'OCPED gère une chaîne d'approvisionnement complexe de points de livraison, d'agents, de transport frigorifique, de transformation et de systèmes de gestion des stocks.

Des paiements définitifs sont versés annuellement aux pêcheurs, par espèces, des flux de trésorerie disponibles.

La marque *Freshwater* continue d'être une norme de référence mondiale quant au poisson sauvage canadien de première qualité. Dans le centre-ouest des États-Unis, le doré jaune commercialisé par l'OCPED demeure le premier choix des chefs américains lorsqu'ils placent le doré jaune à leur menu. L'OCPED est un grand et fiable fournisseur de grand corégone et de caviar de grand corégone à la Finlande, et un approvisionneur important d'œufs de cisco en Scandinavie. Nous sommes toujours l'approvisionneur dominant dans le marché du grand brochet en France, avec des produits de poisson haché et l'innovation de nouveaux produits. Nous sommes le plus important fournisseur individuel de produits de poisson d'eau douce au marché américain du poisson gefilte et l'usine de transformation est certifiée kasher.

L'OCPED fête cinq décennies d'activités commerciales réussies au Canada et à l'étranger, et s'est mérité une solide réputation basée sur la fiabilité de livraison de produits sains de qualité. L'Office est un chef de file reconnu avec une reconnaissance internationale et une marque grandement endossée d'excellence.

Assurer une gouvernance efficace

L'OCPED est engagé à maintenir un cadre de gouvernance robuste qui guide notre leadership et renforce la réputation et la valeur que nous avons gagnées dans les marchés mondiaux et domestiques. Nous sommes engagés à rencontrer notre mandat établi par la loi, et d'améliorer sans cesse les valeurs sous-jacentes de l'Office pour le Gouvernement du Canada.

Le conseil d'administration a la responsabilité globale de contrôler la gestion des affaires de l'Office. En exerçant ses pouvoirs et en effectuant ses responsabilités, le conseil d'administration agit avec honnêteté et de bonne foi en vue des meilleurs intérêts de l'Office, ce qui implique prendre en considération les intérêts des pêcheurs, des employés et du propriétaire unique, le gouvernement du Canada, selon les stipulations des règlements de l'entreprise et des lois pertinentes.

Pour répondre à sa responsabilité de gérance, le conseil d'administration établit et approuve l'orientation stratégique par le biais d'un plan d'affaires de cinq ans, et étudie et approuve les principales stratégies et initiatives. Il exerce une diligence raisonnable en évaluant les risques et les opportunités, en surveillant la performance financière, en assurant l'intégrité des résultats financiers et en fournissant des rapports en temps voulu au gouvernement du Canada. Le conseil d'administration a adopté un nouveau plan d'affaires de cinq ans en mars 2019 et l'a soumis au gouvernement du Canada en avril 2019.

En utilisant les connaissances et les compréhensions provenant des discussions, de sessions de planification stratégique et la rétroaction des employés et des pêcheurs, quatre orientations stratégiques clés ont été formulés pour l'OCPED durant les cinq prochaines années. Les orientations stratégiques sont :

- De générer des valeurs commerciales et le leadership dans les marchés que l'Office choisit de desservir;
- De gérer une chaîne d'approvisionnement efficace et être le premier choix des pêcheurs;
- De maintenir la durabilité à long terme de l'entreprise en améliorant la situation financière de l'Office;
- De favoriser une culture de rendement pouvant livrer un milieu de travail exemplaire aux employés et de la valeur aux pêcheurs.

Le conseil d'administration est composé de huit postes et, au 30 avril 2019, était composé de quatre membres, y compris le président-directeur général (PDG). Au 30 avril, quatre postes étaient vacants et le conseil d'administration travaille avec le Gouvernement du Canada pour combler ces vacances. Le conseil d'administration et son comité tiennent des sessions à huit clos sans la présence du PDG. Durant cet exercice, le conseil d'administration s'est réuni quatre fois en personne et a tenu huit téléconférences.

Le Comité d'audit et de risques aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités. Ce comité s'est réuni un total de quatre fois en personne durant l'exercice 2018-2019.

En mars 2019, un Comité de gouvernance a été mis sur pieds pour aider le conseil d'administration à remplir ses responsabilités de surveillance. Le nouveau comité étudiera tous les aspects du cadre de gouvernance afin

sont postées à chaque trimestre sur le site Web de l'OCPED.

L'Office a tenu des examens opérationnels hebdomadaires avec les membres de la haute direction axés sur les indicateurs de rendement clés (IRC) qui comprennent les livraisons de poisson, le rendement de la matière, les efficacités de la main-d'œuvre, la gestion des stocks, la fréquence des accidents, l'absentéisme et les niveaux de temps supplémentaire. Les progrès relativement aux initiatives stratégiques de l'Office sont également examinés à chaque semaine, avec les suivis requis pour rencontrer les objectifs du plan stratégique de l'Office. Des examens de rendement de fonds ont lieu à chaque mois avec la haute direction et des examens trimestriels avec le conseil d'administration ont lieu pour mettre l'accent sur le rendement financier et des espèces, les opérations sur le terrain, les livraisons de poisson, le rendement de marketing, des opérations de transformation et des ressources humaines.

Membre	Présence aux réunions du conseil d'administration*	Participation aux téléconférences*	Présence aux réunions de comités*
David Bevan	4/4	8/8	4/4
Bert Buckley	3/4	4/8	3/4
Dana Gregoire	4/4	7/7	3/4
Micah Melnyk	4/4	7/7	4/4
Stan Lazar	4/4	8/8	4/4

*Le nombre de présences du membre par rapport au nombre total de réunions auxquelles il aurait pu participer.

d'assurer qu'il fonctionne de façon efficace et effective pour appuyer les opérations de l'OCPED.

Tandis que le PDG reçoit un salaire annuel, le président du conseil d'administration est rémunéré par provision annuelle sur honoraires et par indemnité journalière établies par le gouverneur en conseil conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*. Les conseillers du conseil d'administration reçoivent une indemnité journalière également établie par le gouverneur en conseil conformément à la *LGFP*.

Les frais hors poche raisonnables des membres du conseil d'administration sont remboursés lorsque ces dépenses sont engagées lors d'activités ayant trait à l'OCPED, y compris les déplacements, l'hébergement et les repas. Les dépenses associées des membres du conseil d'administration et des membres de la haute direction

Comité consultatif ministériel sur l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce

En septembre 2018, le gouvernement du Canada a établi un comité consultatif ministériel pour explorer des moyens de transformer l'Office pour qu'il demeure moderne et concurrentiel dans le marché libre. Le 8 juillet 2019, le gouvernement du Canada a rendu public le rapport final du comité consultatif. Les recommandations du comité consultatif reconnaissent le potentiel pour un modèle de gouvernance et de propriété sous la direction des pêcheurs ou un modèle de partenariat pour la pêche interne, avec l'importance mise sur le besoin d'amener ensemble les groupes de pêcheurs pour qu'ils fassent partie d'une entité transformée et qu'ils lui fournissent le leadership. Le comité consultatif recommande aussi une approche pour l'industrie et ses intervenants pour donner collectivement forme à l'avenir de l'Office et de la pêche interne.

Conseil d'administration



David Bevan

Président du conseil d'administration
Ottawa (Ontario)
Profession : Sous-ministre adjoint
à la retraite, Pêches et Océans Canada
Nombre d'années au conseil : 3 ans



Stan Lazar

Président par intérim
Winnipeg (Manitoba)
Nombre d'années au conseil : 2 ans



Bert Buckley

Hay River (Territoires du Nord-Ouest)
Profession : Pêcheur commercial
Nombre d'années au conseil : 20 ans
(Mandat terminé en avril 2019)



Dana Gregoire

Toronto (Ontario)
Profession : Avocat
Nombre d'années au conseil : 1 an



Micah Melnyk

Ottawa (Ontario)
Profession : Consultant
Nombre d'années au conseil : 1 an

Comité d'audit et de risques



David Bevan

Président par intérim
du comité d'audit et de risques
Ottawa (Ontario)



Bert Buckley

Membre
Hay River (Territoires du Nord-Ouest)
(Mandat terminé en avril 2019)



Dana Gregoire

Membre
Toronto (Ontario)



Micah Melnyk

Membre
Ottawa (Ontario)

Au 30 avril 2019, il y avait quatre postes vacants. Le 19 juin 2019, Vincent Crate et Thomas Colosimo ont été nommés au conseil d'administration de l'Office, laissant deux postes vacants.

Rapport de gestion et analyse de la direction

Ce rapport de gestion et analyse de la direction (« rapport de gestion ») fournit une discussion narrative soulignant les résultats financiers et opérationnels de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce pour l'exercice terminé le 30 avril 2019. Ce rapport de gestion devrait être lu avec les états financiers et les notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 30 avril 2019 qui ont été préparés en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS).

L'information présentée dans ce rapport de gestion est à jour au 10 juillet 2019. La haute direction est responsable de l'information présentée dans le rapport annuel et dans ce rapport de gestion et l'analyse. Le conseil d'administration a approuvé le contenu de ce rapport de gestion et analyse et les états financiers audités.

Importance relative

En évaluant l'information qui devrait être fournie dans ce rapport de gestion, la haute direction a utilisé le principe de l'importance relative comme guide pour la communication d'informations. La haute direction considère l'information comme étant importante s'il est probable que l'omission ou l'inexactitude de l'information aurait une influence sur les décisions que prendrait un utilisateur en fonction des informations financières.

Énoncés prospectifs

On conseille aux lecteurs de se référer aux avertissements présentés à la fin de ce rapport de gestion lorsqu'ils lisent tout énoncé prospectif.

Événements corporatifs importants

Conseil d'administration

Dana Gregoire et Micah Melnyk ont été nommés membres du conseil d'administration en juin 2018. David Bevan a été reconduit à la présidence du conseil d'administration le 26 mars 2019. Le mandat de Bert Buckley s'est terminé le 12 avril 2019 après vingt années de loyaux services. En juin 2019, Vincent Crate et Thomas Colosimo ont été nommés membres du conseil

d'administration et les mandats de Dana Gregoire et Micah Melnyk comme membres du conseil d'administration ont été renouvelés.

Comité consultatif ministériel sur l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce

En septembre 2018, le gouvernement du Canada a établi un comité consultatif ministériel pour explorer des moyens de transformer l'Office pour qu'il demeure moderne et concurrentiel dans le marché libre. Le 8 juillet 2019, le gouvernement du Canada a rendu public le rapport final du comité consultatif. Les recommandations du comité consultatif reconnaissent le potentiel pour un modèle de gouvernance et de propriété sous la direction des pêcheurs ou un modèle de partenariat pour la pêche interne, avec l'importance mise sur le besoin d'amener ensemble les groupes de pêcheurs pour qu'ils fassent partie d'une entité transformée et qu'ils lui fournissent le leadership. Le comité consultatif recommande aussi une approche pour l'industrie et ses intervenants pour donner collectivement forme à l'avenir de l'Office et de la pêche interne.

Stratégie pour revitaliser la pêche commerciale du Grand Lac des Esclaves

En janvier 2019, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (TNO) a annoncé la construction d'une nouvelle usine de transformation du poisson à Hay River, en appui à sa stratégie pour revitaliser la pêche commerciale. La stratégie comprend quatre objectifs globaux : augmenter la production des prises du Grand Lac des Esclaves; augmenter la transformation dans les TNO en bâtissant une nouvelle usine de transformation du poisson à Hay River; développer le marché des TNO; accéder aux marchés d'exportation. L'OCPED est impliqué dans des discussions avec les TNO pour analyser l'impact de cette initiative sur ses opérations.

Nouvelles organisationnelles

Il y a eu des changements à l'équipe de direction de l'OCPED durant l'exercice. Wendy Matheson, la vice-présidente des ressources humaines et des services gouvernementaux, a annoncé sa retraite de l'OCPED effectif le 8 mars 2019. Susan Young a été embauchée en

décembre 2018 pour assurer sa transition à ce poste et prendre la direction du service après la retraite de Mme Matheson.

Plan d'affaires

Le 11 mars 2019, le conseil d'administration de l'OCPED a approuvé le plan d'affaires des exercices 2019-2020 à 2023-2024. Le plan d'affaires a été soumis au Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne en avril 2019 et en attente d'approbation par le Conseil du Trésor. Le plan d'affaires quinquennal pour les exercices 2018-2019 à 2022-2023 a été soumis au gouvernement du Canada en novembre 2018.

Indicateurs de rendement

L'objectif primordial de l'OCPED est d'effectuer les activités de base mandatées par la loi, y compris l'achat de

capacités établies en commercialisation, en sécurité alimentaire, en transformation, en développement de produits et en soutien aux pêcheurs par le biais de nos talents et notre vaste connaissance de l'industrie.

Résultats des opérations

Livraison du poisson Les livraisons de poisson totalisaient 13,8 millions de kg en 2019, soit une diminution de 2,1 % relativement aux livraisons de 14,1 millions de kg en 2018. Les livraisons de poisson de 2019 étaient supérieures de 3,8 % relativement aux livraisons prévues de 13,3 millions de kg. Le changement des volumes de livraison est le résultat de facteurs environnementaux et biologiques ayant un effet sur les pêcheries et sur les lacs, la diversité d'espèces prises et l'impact du poisson acheté par des concurrents comparativement à il y a un an.

Indicateur de rendement	Rendement ciblé 2019	Rendement réel 2019
Résultat net avant paiements définitifs et impôts sur le résultat	3,3 millions \$	0,9 million \$
% des bénéfices versés aux pêcheurs	49,6 %	44,6 %
Capitaux propres	19,5 millions \$	18,4 millions \$
Produit net et brut des ventes / kg	Rencontrer le produit net et brut des ventes des prévisions de l'EF2018-2019 (moins change)	Inférieur de 8 % (brut) et de 9 % (net) des rendements ciblés
Améliorer les efficacités directes de la main-d'œuvre	Amélioration de 1% relativement au rendement réel 2017-2018	Diminution de 2,8 %
Améliorer les frais d'exploitation par kg	Diminution de 1,5 % relativement au réel 2017-2018	Augmentation de 12,4 %
Paiements initiaux aux pêcheurs	29,5 millions \$	32,1 millions \$
Assiduité des employés	Augmentation de 1 % relativement au réel 2017-2018	Augmentation de 3,5 %
Niveau des stocks	Rencontrer les niveaux des stocks prévus	Défavorable au rendement ciblé par 5,5 %
Volume des livraisons du poisson	13,3 millions de kg	13,8 millions de kg

tout le poisson offert à vendre, la création d'un marché ordonné et la promotion des marchés internationaux.

Pour atteindre les objectifs mandatés par la loi et pour appuyer les priorités du gouvernement du Canada, l'Office établit des objectifs stratégiques et des cibles de rendement et s'efforce continuellement d'améliorer ses rendements financiers et opérationnels arrimés avec ces cibles. Les résultats opérationnels et financiers réalisés durant l'exercice terminé le 30 avril 2019 indiquent que l'Office a enduré une année difficile, tant du côté financier que du côté opérationnel.

L'équipe de leadership de l'OCPED et ses employés engagés et capables continuent de bâtir sur leurs

Produit des ventes Le produit des ventes est demeuré robuste en 2019 : l'OCPED a généré un produit des ventes de 77,6 millions de \$, une augmentation de 5,2 % relativement à la même période en 2018. L'augmentation du produit des ventes est principalement due au volume supérieur des ventes. Des investissements avaient été entrepris dans la commercialisation, la promotion et la distribution pour encourager les ventes. Le produit était globalement supérieur au rendement ciblé; par contre, la pression sur les prix dans un nombre de marchés a donné comme résultat un produit brut et net des ventes inférieur au rendement ciblé. Le total des stocks des produits du

poisson finis est demeuré constant depuis avril 2018 à 25,8 millions de \$, avec de légères variations de l'assortiment et des formes de produits.

Coût des biens vendus Les coûts d'achat du poisson et les dépenses de transformation ont augmenté de 3,3 % en 2019. Le total des coûts d'achat du poisson de 36,9 millions de \$ était supérieur de 3,9 % en 2019 relativement à 2018, tandis que les livraisons de poisson étaient inférieures de 2,1 % relativement à 2018. L'augmentation des coûts d'achat du poisson reflète des prix du marché plus robustes dans quelques marchés de niche et la décision stratégique de l'Office de donner ces prix de marché aux pêcheurs lorsqu'ils avaient lieu plutôt que par les paiements définitifs.

Les frais de transport ont augmenté en 2019 à cause des nouveaux processus électroniques d'enregistrement des données mis en place par l'industrie des camionneurs des États-Unis. Ces nouveaux processus suivent, gèrent et permettent le partage des données d'expédition. Les coûts de la mise en place et de l'utilisation du nouveau système de localisation sont défrayés par toutes les compagnies de transport de biens aux États-Unis, y compris l'OCPED.

Les frais d'emballage et d'entreposage ont augmenté relativement aux frais de 2018 parce que plus de matériel d'emballage était requis pour soutenir des volumes de ventes plus élevés. Aussi, l'industrie de l'entreposage frigorifique connaît depuis quelque temps une demande plus importante pour des aliments réfrigérés et congelés dans les secteurs de la vente au détail et de la restauration. On anticipe que la demande pour l'entreposage frigorifique continuera d'augmenter, mettant une pression vers la hausse des frais d'entreposage. La solde des frais afférents du coût des biens vendus est constante aux changements du produit et des marges de profit atteints durant 2019. Le coût des biens vendus des opérations de transformation comprend les coûts directs et les frais fixes de transformation. Globalement, les dépenses d'opération sont demeurées constantes et l'Office continue de s'assurer que les dépenses sont bien gérées.

Dépenses de commercialisation et d'administration (C&A) Les dépenses C&A n'ont pas changé relativement à l'exercice précédent, alors que le produit des ventes a augmenté de 5,2 %.

Gain de change net et perte d'instruments dérivés

L'Office utilise des instruments financiers dérivés pour gérer le risque financier et les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêts. Ces instruments sont des couvertures de risques économiques. Les taux de change et des gains et pertes d'instruments financiers dérivés sont influencés par des facteurs économiques mondiaux et des politiques monétaires domestiques. L'utilisation des ces instruments financiers a généré un gain financier de 1,2 million de \$ en 2018.

En 2019, l'utilisation d'instruments financiers dérivés a donnée comme résultat une perte financière de 0,6 million de \$. La perte financière nette dérivée de 0,6 million de \$ en 2019 représente le changement de la juste valeur des swaps de taux d'intérêts et des gains et pertes réalisés et non réalisés sur des contrats de change. Une perte de 0,4 million de \$ se rapporte aux règlements d'instruments financiers, tandis que 0,2 million de \$ de la perte se rapporte au changement de la juste valeur des swaps de taux d'intérêts.

Frais d'impôts sur le résultat Les frais d'impôts sur le résultat pour 2018 sont de 0,1 million de \$, comprenant les frais d'impôts courants et d'impôts différés. En comparaison, les frais d'impôts sur le résultat pour 2018 étaient 1,1 million de \$. Les frais d'impôts courants inscrits en 2019 relativement à ceux de l'exercice 2018 ont diminué principalement à cause de la diminution du résultat avant l'impôt sur le résultat.

Résultat global L'Office a inscrit au bilan un résultat global de 0,3 million de \$ en 2019, un montant inférieur de 2,9 millions de \$ du résultat global de 3,2 millions de \$ en 2018. Le résultat global en 2019 est principalement dû à un résultat inférieur.

Rémunération des pêcheurs L'OCPED utilise une structure de rémunération qui établit les paiements initiaux et les paiements définitifs basés sur un régime de regroupement ou de mise en commun. Les paiements définitifs sont établis en répartissant les recettes et les frais par espèces. La politique de la distribution des résultats assure qu'à la fin de l'exercice financier un montant approprié des résultats nets provenant de chaque espèce est alloué aux ressources financières requises pour le réinvestissement à long terme de l'entreprise. Après l'audit annuel par le Bureau du vérificateur général du Canada, l'Office établit les paiements définitifs

provenant des recettes mises en commun. Un paiement définitif provenant de l'excédent de trésorerie de l'entreprise est versé lorsque les revenus de ventes sont supérieurs à tous les coûts directs et alloués pour une espèce donnée. Le total de la rémunération des pêcheurs est 32,6 millions de \$: 32,1 millions de \$ sous forme de paiements initiaux et 0,5 million de \$ de paiements définitifs.

Le tableau en pages 22 et 23 présente les résultats par regroupement pour 2019 et une rétrospective des résultats.

Capitaux propres

Une étude avait été commandée par l'OCPED en 2007 pour revoir les politiques financières, de dividendes et retenus du résultat et des niveaux de capitalisation. Des recommandations avaient été formulées sur comment l'OCPED devrait financer ses exploitations et rémunérer les pêcheurs relativement à des entités et entreprises similaires. L'étude a revu des entreprises semblables et a conclu que le niveau ciblé des capitaux propres de l'OCPED devrait être de 20 % de son produit de vente annuel. La politique sur l'endettement à long terme et les capitaux propres est entrée en vigueur en 2012. Au 30 avril 2019, les capitaux propres de l'OCPED étaient 18,4 millions de \$.

Flux de trésorerie et ressources en capital

Flux de trésorerie

Pour l'exercice 2019, le total des flux de trésorerie affectés aux activités opérationnelles était de 3,4 millions de \$, soit supérieur de 1,1 million de \$ qu'en 2018 principalement à cause d'un résultat global inférieur pour l'exercice.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement étaient supérieurs de 0,7 million de \$ par rapport à 2018 à cause de dépenses en capital plus élevées. En 2019, ces dépenses étaient réparties dans deux catégories :

- Édifice (0,5 million de \$) : Comprend la modernisation et l'amélioration de la structure physique et la durée de vie utile des usines de transformation de Winnipeg et en région pour faciliter.
- Équipement, bateaux et bacs de livraison du poisson frais (1,7 million de \$) : Comprend des

investissements pour des améliorations de la fiabilité, de la flexibilité et de la capacité. Des investissements clés ont été faits pour améliorer la capacité de transformation de l'usine de Winnipeg.

Des analyses des investissements en capital comprenant la valeur nette actuelle, de la valeur actualisée des flux de trésorerie et de rendement/risque sont utilisées pour l'évaluation des achats d'actifs. À l'OCPED, les décisions relatives aux investissements en capital sont encadrées par les besoins de production, l'appui aux technologies de l'information et aux règlements sur la sécurité alimentaire. Les projets essentiels mais moins orientés sur la croissance comprennent des investissements dans : le remplacement d'équipement vieillissant; le support à l'édifice et de l'équipement; et la santé et la sécurité.

L'augmentation de 3,0 millions de \$ des flux de trésorerie provenant des activités de financement pour l'exercice représente l'augmentation des paiements définitifs et initiaux versés aux pêcheurs en 2019 relativement à 2018.

Facilités d'emprunts

Au 30 avril 2019, le solde des emprunts de l'OCPED était de 32,9 millions de \$, comprenant 22 millions de \$ en marge de fond de roulement et 10,9 millions de \$ sous forme de prêts à vue remboursables par versements. Durant l'exercice, le remboursement annuel du principal sur les prêts à vue était 0,9 million de \$. Depuis la mise en œuvre de la stratégie de remboursement de la dette en 2012, l'OCPED a réduit ses prêts à vue de 5,6 millions de \$, allant de 16,5 millions de \$ en 2012 à 10,9 millions de \$ en 2019.

Voir la note 11 des notes afférentes aux états financiers pour le détail sur les facilités d'emprunts de l'OCPED.

Risques financiers

L'OCPED est exposé au risque de marché qui survient du mouvement des prix des produits du poisson et les taux de change. Le poisson acheté pour la transformation et la vente subséquente dans des marchés mondiaux est sujet à la volatilité des prix. Le risque de taux de change survient des changements du cours des devises des comptes clients de l'Office. L'OCPED utilise un programme de couverture prudent qui fait usage d'instruments financiers pour gérer son exposition au risque de marché.

Engagements et éventualités

Voir la note 19 des notes afférentes aux états financiers pour le détail sur les engagements et éventualités de l'OCPED.

Rendements par rapport au plan d'affaires de l'Office

Les rendements opérationnels et financiers réalisés durant l'exercice terminé le 30 avril 2019 indiquent que l'Office n'a pas rencontré ses cibles financiers tels qu'établis dans le plan d'affaires pour les exercices 2018-2019 à 2022-2023 approuvé par le gouvernement du Canada.

Perspectives et risques

La haute direction tient compte des risques et des opportunités à tous les niveaux de prises de décisions. Les rendements de l'Office sont influencés par plusieurs facteurs, y compris les pressions des concurrents, les conditions économiques, la volatilité des livraisons du poisson et les conditions dans les marchés dans lesquelles nous le vendons. De plus, en tant que société d'État dont la gestion est définie par un cadre législatif, des changements dans les objectifs ou les orientations des actionnaires imposés par les instances dirigeantes pourraient avoir un impact sur les rendements de l'OCPED. Avec l'orientation fournie par le conseil d'administration et le comité d'audit et de risques, le processus de gestion des risques de l'Office est entrepris par l'équipe de leadership. Le processus met l'accent sur l'identification et la gestion des risques clés qui pourraient avoir une incidence sur l'atteinte des objectifs stratégiques de l'OCPED. Le conseil d'administration revoit le profil de risques de l'OCPED à chaque trimestre et contribue activement au processus de gestion des risques.

Le cadre de fonctionnement et les pratiques de gestion sont conséquents avec les directives émises par le Conseil du Trésor et sont sujets à étude par un audit interne. Un registre de risques est maintenu et actualisé régulièrement, et évolue au fur et à mesure que de nouveaux risques sont identifiés et les risques existants sont atténués.

Au 30 avril 2019, l'OCPED a identifié les risques clés suivants qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats des prévisions financières.

Risques stratégiques

Mandat

L'OCPED est une société d'État dont le propriétaire unique est le Gouvernement du Canada et est gouverné principalement sous la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce (LCPED)* et la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*. Le retrait successif de provinces comme signataires de la LCPED pourrait créer des changements aux objectifs ou à la législation du propriétaire qui pourraient avoir une incidence sur les rendements. La situation crée de l'incertitude au long terme.

Livraisons du poisson

Des occasions et risques environnementaux, biologiques et économiques ont un effet sur les volumes de poisson livrés à l'OCPED d'une année à l'autre. L'OCPED utilise, sur une base régulière, une planification opérationnelle et une gestion quotidienne efficaces pour régler ces questions et autres enjeux pour répondre à son mandat. La continuité de l'approvisionnement est un risque clé et l'OCPED a conclu des contrats d'approvisionnement de trois ans avec des pêcheurs, des agents d'approvisionnement et des coopératives de pêcheurs pour s'assurer la matière première nécessaire pour répondre aux besoins de ses clients et pour maintenir la valeur et l'efficacité des actifs de l'OCPED. Sous la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*, l'OCPED doit acheter tout le poisson pris légalement qui lui est offert provenant des Territoires du Nord-Ouest et de l'Alberta.

Changements dans les besoins réglementaires

Les tendances mondiales récentes ont indiqué que l'imposition de droits domestiques et internationaux, de contrôles sur l'exportation, de tarifs, d'embargos, de sanctions et autres restrictions sur le commerce pourraient avoir une incidence sur les opérations et les marchés de l'OCPED.

Incertitude géopolitique

Le protectionnisme de l'administration américaine dans les marchés américains de l'OCPED pourrait avoir une incidence supplémentaire sur l'Office. La volatilité de la politique internationale et des environnements économiques demeurent un risque dans plusieurs des marchés de l'OCPED.

Risques financiers

Taux de change

Une partie importante du produit de l'Office est libellée en devises étrangères, principalement en dollars américains, ce qui expose l'Office à un risque de change ainsi qu'à des fluctuations des taux de change internationaux de devises. Bien que l'OCPED utilise une stratégie de couverture, la volatilité des devises étrangères, particulièrement le dollar américain, crée un risque sous-jacent aux produits financiers.

Taux d'intérêt

Un avis de la Banque du Canada suggère que les taux d'intérêt vont continuer à augmenter au long terme quoique pas dans un avenir rapproché. L'OCPED utilise une stratégie de couverture sur ses emprunts totalisant 10,9 millions de \$. La structure des emprunts comprend l'utilisation d'acceptations bancaires renouvelables et des swaps de taux d'intérêt pour fixer les taux d'intérêt sur la durée de l'emprunt. Tout emprunt additionnel nécessaire pour les fonds de roulement de l'Office est assujéti à la volatilité des taux d'intérêt.

Voir la note 11 des notes afférentes aux états financiers pour le détail sur les emprunts remboursables et les facilités d'emprunts de l'OCPED.

Frais de voyages et d'accueil

Le tableau suivant résume les frais de voyages et d'accueil de l'OCPED pour l'exercice terminé le 30 avril 2019 :

Énoncés prospectifs

Ce rapport annuel, y compris ce rapport de gestion et d'analyse de la direction, contiennent des énoncés

ne sont pas des faits, mais des prévisions sur les rendements et des résultats opérationnels anticipés (hypothèses). Bien que la haute direction soit d'avis que ces hypothèses sont raisonnables en fonction de l'information disponible, il se peut qu'elles soient erronées. Ces prévisions de résultats futurs sont assujétiées à un nombre de risques, d'incertitudes et autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des résultats anticipés par l'OCPED. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent, mais ne sont pas limités à, les risques et incertitudes indiqués ci-dessus dans la section Perspective et risques, ainsi que dans la note 6 – Instruments financiers et gestion des risques financiers des états financiers de l'OCPED. Dans la mesure où l'OCPED fournit des informations financières ou des prévisions financières prospectives, telles que des rendements opérationnels et financiers futurs, l'OCPED fournit ces informations dans le but de décrire les attentes futures. Les lecteurs sont donc prévenus que ces informations ne pourraient pas convenir pour d'autres fins. De plus, des informations financières et des prévisions financières prospectives, ainsi que toute information prospective en général, sont basées sur des hypothèses et assujétiées à des risques.

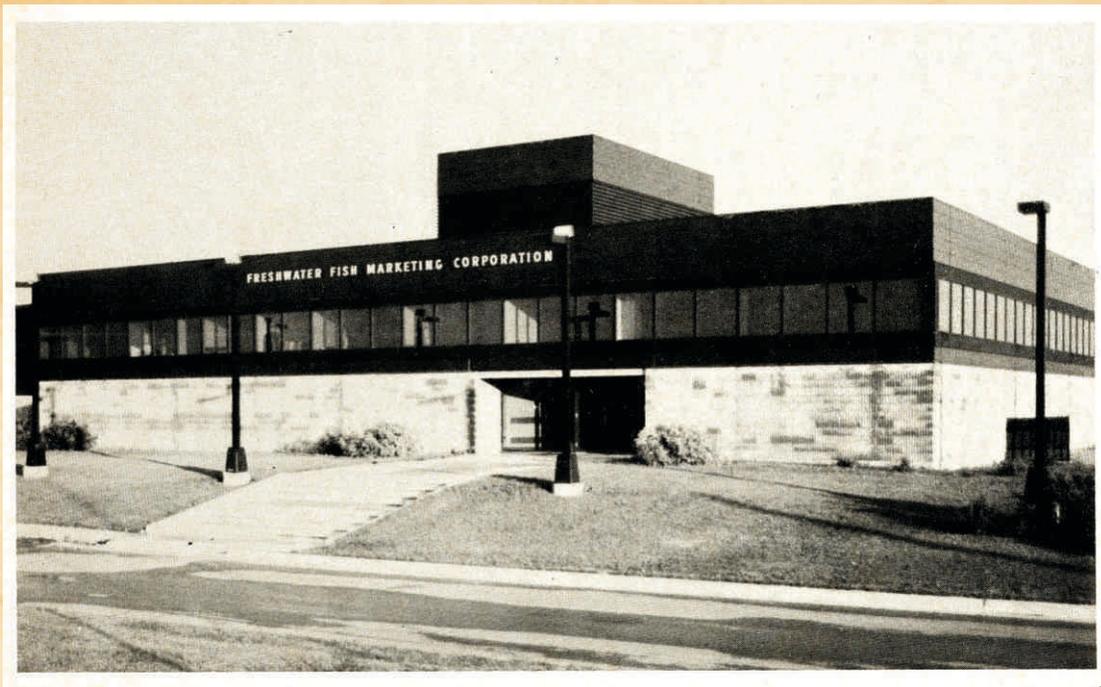
Les lecteurs sont encouragés à tenir soigneusement compte de ces facteurs lors de l'évaluation de ces énoncés prospectifs. À la lumière de ces hypothèses et risques, les événements prévus dans ces énoncés prospectifs pourraient ne pas avoir lieu. L'OCPED ne peut pas assurer que les résultats ou événements prévus seront réalisés. En conséquence, les lecteurs sont mis en garde de ne pas placer de la confiance injustifiée dans ces énoncés prospectifs.

	2019	2018	Changement en \$	Changement en %
Frais de voyages	211 \$	325 \$	(114) \$	-35 %
Frais d'accueil	6 \$	13 \$	(7) \$	-54 %
Total des frais de voyages et d'accueil	217 \$	338 \$	(121) \$	-36 %

Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens

prospectifs qui reflètent les attentes de la haute direction au sujet des objectifs, plans et stratégies de l'OCPED. Les énoncés prospectifs sont typiquement identifiés par des mots ou bouts de phrases comme « plans », « anticiper », « s'attendre à », « croire », « évaluer », « à l'intention de » et autres expressions semblables. Ces énoncés prospectifs

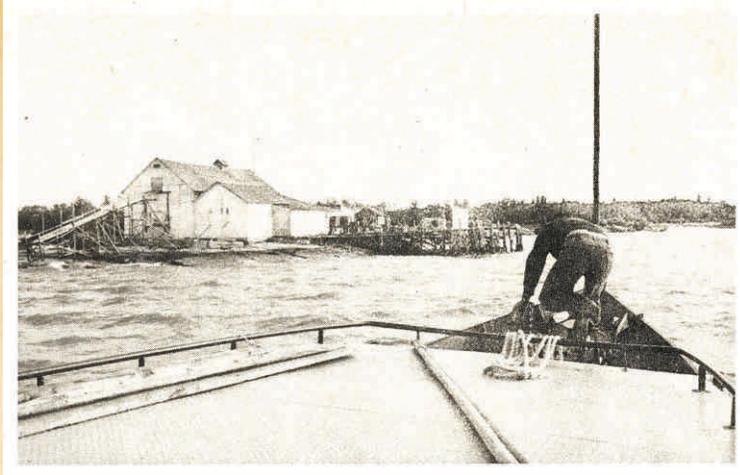
Les énoncés prospectifs de ce rapport annuel sont émis seulement en date du 10 juillet 2019 et l'OCPED ne met pas publiquement à jour ces énoncés pour refléter des informations nouvelles, d'événements futurs ou des changements des circonstances ou pour toute autre raison après cette date.



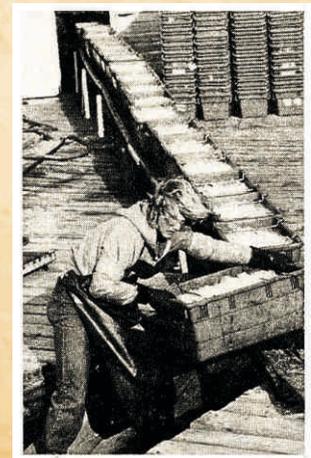
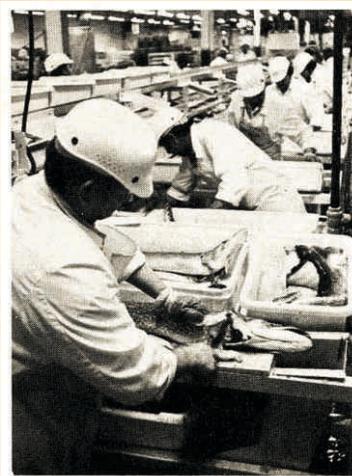
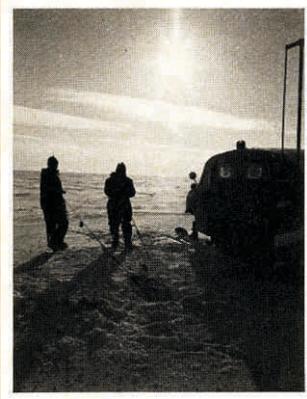
Bâtiment administratif, Winnipeg (1974)



Usine de transformation de Winnipeg (1971)



*Les pêcheurs
et les activités
de transformation
(années 1980)*





*Le poisson haché transformé
en nouveaux produits
à l'usine de Winnipeg (1980)*



*Les premières
années
d'activités de
transformation
(1980)*



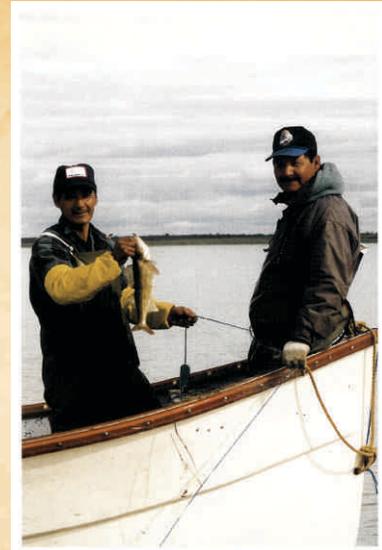
*Des pêcheurs dans leur
bateau (1980)*



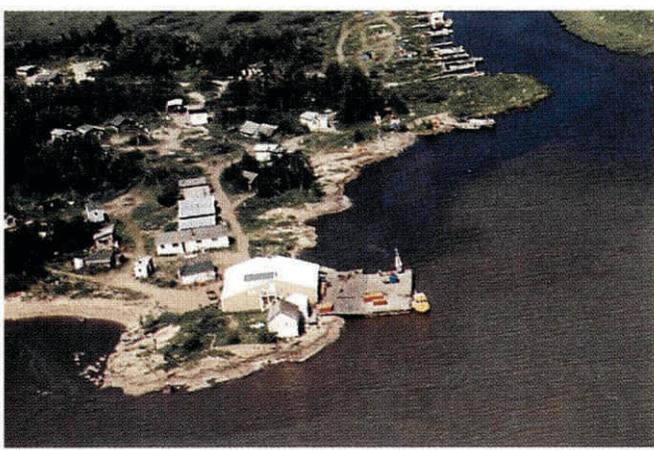
*Des pêcheurs chargeant
et déchargeant le poisson
(1980)*



*Des pêcheurs de la Saskatchewan
lors d'une tournée de l'usine de transformation
de Winnipeg (1990)*



*Des pêcheurs sur le lac Kelsey
(1990)*



*La station de débarquement de poisson
de Catfish Creek sur le lac Winnipeg (maintenant
exploitée par la Matheson Island Co-op) (1990)*



*L'emballage du poisson à
Pelican Narrows (1990)*



*Des membres de la Ashern Fisheries Co-op en visite
à l'usine de transformation de Winnipeg (1990)*





Des pêcheurs de carpe (2017)



L'usine de transformation (2018)



*La station de débarquement de poisson
de Norway House (2018)*

SOMMAIRE FINANCIER DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Pour l'exercice terminé le 30 avril

Tous les montants en millions de dollars

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits	66,4 \$	66,8 \$	66,9 \$	63,5 \$	68,5 \$	71,0 \$	73,2 \$	75,8 \$	73,8 \$	77,6 \$
Résultats nets (pertes nettes) avant paiements définitifs et impôts	1,5 \$	0,1 \$	5,7 \$	4,5 \$	3,3 \$	6,2 \$	5,1 \$	7,6 \$	8,3 \$	0,9 \$
Frais d'achat du poisson	31,6 \$	26,6 \$	27,8 \$	27,4 \$	28,0 \$	29,5 \$	32,6 \$	32,0 \$	35,5 \$	36,9 \$
Résultats avant impôts plus frais d'achat du poisson	33,1 \$	26,7 \$	33,5 \$	31,9 \$	31,3 \$	35,7 \$	37,7 \$	39,6 \$	43,8 \$	37,8 \$
Créances clients	8,1 \$	7,0 \$	6,4 \$	6,4 \$	7,1 \$	6,6 \$	8,7 \$	10,2 \$	8,5 \$	9,2 \$
Stocks – Produits finis du poisson	15,0 \$	9,1 \$	9,6 \$	12,7 \$	12,6 \$	15,4 \$	18,6 \$	18,5 \$	25,8 \$	25,8 \$
Stocks – Matériaux d'emballage et fournitures	0,9 \$	0,9 \$	0,9 \$	1,1 \$	0,9 \$	0,8 \$	1,1 \$	1,1 \$	1,3 \$	2,1 \$
Immobilisations – Valeur comptable nette	14,3 \$	13,8 \$	17,7 \$	21,2 \$	20,9 \$	19,4 \$	20,0 \$	20,3 \$	20,2 \$	20,6 \$
Emprunts	29,4 \$	23,6 \$	21,1 \$	27,2 \$	26,0 \$	21,3 \$	24,6 \$	23,6 \$	26,8 \$	32,9 \$
Capitaux propres	2,7* \$	1,7* \$	4,2 \$	6,8 \$	8,2 \$	10,4 \$	11,9 \$	14,9 \$	18,2 \$	18,4 \$

* Retraité pour rendre conforme à la présentation des Normes internationales d'information financière (IFRS).

BÉNÉFICES ET LIVRAISONS DES PRODUITS

Sommaire de dix ans (2010-2019) pour l'exercice terminé le 30 avril

Paiements initiaux et paiements définitifs en millions de dollars

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Doré jaune										
Livraisons ¹	5,8	5,9	6,0	5,7	5,7	4,8	4,6	4,6	4,5	4,3
Prix/kg brut ²	3,22 \$	2,83 \$	3,19 \$	3,13 \$	2,88 \$	3,50 \$	4,00 \$	3,59 \$	4,71 \$	4,40 \$
Paiements initiaux ³	17,5 \$	15,5 \$	16,4 \$	15,8 \$	15,5 \$	14,5 \$	15,5 \$	16,7 \$	18,0 \$	18,4 \$
Paiements définitifs	1,2 \$	1,2 \$	2,7 \$	2,0 \$	0,9 \$	2,3 \$	2,9 \$	3,3 \$	3,2 \$	0,5 \$
Total des paiements	18,7 \$	16,7 \$	19,1 \$	17,8 \$	16,4 \$	16,8 \$	18,4 \$	20,0 \$	21,2 \$	18,9 \$
Moyenne mobile/3 ans ⁴	20,4 \$	18,7 \$	18,2 \$	17,9 \$	17,8 \$	17,0 \$	17,2 \$	18,4 \$	19,9 \$	20,0 \$
Grand corégone										
Livraisons ¹	5,1	4,6	3,8	3,7	3,6	4,0	4,8	4,4	4,7	4,3
Prix/kg brut ²	1,39 \$	1,17 \$	1,18 \$	1,44 \$	1,56 \$	1,81 \$	1,69 \$	1,69 \$	2,02 \$	1,98 \$
Paiements initiaux ³	7,1 \$	5,4 \$	4,5 \$	5,4 \$	5,4 \$	6,6 \$	8,1 \$	7,5 \$	9,3 \$	8,5 \$
Paiements définitifs	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,2 \$	0,6 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,2 \$	0,0 \$
Total des paiements	7,1 \$	5,4 \$	4,5 \$	5,4 \$	5,6 \$	7,2 \$	8,1 \$	7,5 \$	9,5 \$	8,5 \$
Moyenne mobile/3 ans ⁴	6,3 \$	6,7 \$	5,7 \$	5,1 \$	5,2 \$	6,1 \$	7,0 \$	7,6 \$	8,4 \$	8,5 \$
Grand brochet										
Livraisons ¹	1,9	1,8	1,9	2,0	2,0	2,2	2,3	1,7	1,7	1,6
Prix/kg brut ²	0,89 \$	0,78 \$	0,79 \$	0,80 \$	0,80 \$	0,89 \$	0,91 \$	0,81 \$	1,00 \$	0,94 \$
Paiements initiaux ³	1,6 \$	1,4 \$	1,5 \$	1,6 \$	1,6 \$	1,9 \$	2,1 \$	1,4 \$	1,4 \$	1,5 \$
Paiements définitifs	0,1 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,1 \$	0,0 \$	0,1 \$	0,3 \$	0,0 \$
Total des paiements	1,7 \$	1,4 \$	1,5 \$	1,6 \$	1,6 \$	2,0 \$	2,1 \$	1,5 \$	1,7 \$	1,5 \$
Moyenne mobile/3 ans ⁴	1,7 \$	1,7 \$	1,5 \$	1,5 \$	1,6 \$	1,7 \$	1,9 \$	1,8 \$	1,8 \$	1,6 \$
Doré noir										
Livraisons ¹	0,6	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1
Prix/kg brut ²	3,17 \$	3,00 \$	2,29 \$	2,71 \$	2,67 \$	2,67 \$	2,33 \$	2,99 \$	3,00 \$	3,00 \$
Paiements initiaux ³	1,9 \$	0,6 \$	0,4 \$	0,6 \$	0,8 \$	0,8 \$	0,7 \$	0,5 \$	0,3 \$	0,3 \$
Paiements définitifs	0,0 \$	0,0 \$	0,1 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Total des paiements	1,9 \$	0,6 \$	0,5 \$	0,6 \$	0,8 \$	0,8 \$	0,7 \$	0,5 \$	0,3 \$	0,3 \$
Moyenne mobile/3 ans ⁴	1,1 \$	1,2 \$	1,0 \$	0,6 \$	0,6 \$	0,7 \$	0,8 \$	0,7 \$	0,5 \$	0,4 \$

BÉNÉFICES ET LIVRAISONS DES PRODUITS

Sommaire de dix ans (2010-2019) pour l'exercice terminé le 30 avril

Paiements initiaux et paiements définitifs en millions de dollars

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Meunier										
Livraisons ¹	2,2	1,0	1,6	1,3	2	2,6	2,8	2,3	1,7	1,8
Prix/kg brut ²	0,36 \$	0,30 \$	0,46 \$	0,49 \$	0,45 \$	0,42 \$	0,46 \$	0,48 \$	0,53 \$	0,50 \$
Paiements initiaux ³	0,8 \$	0,3 \$	0,7 \$	0,6 \$	0,9 \$	1,1 \$	1,3 \$	1,1 \$	0,8 \$	0,9 \$
Paiements définitifs	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,1 \$	0,0 \$
Total des paiements	0,8 \$	0,3 \$	0,7 \$	0,6 \$	0,9 \$	1,1 \$	1,3 \$	1,1 \$	0,9 \$	0,9 \$
Moyenne mobile/3 ans ⁴	0,7 \$	0,6 \$	0,6 \$	0,6 \$	0,8 \$	0,9 \$	1,1 \$	1,2 \$	1,1 \$	1,0 \$
Perchaude										
Livraisons ¹	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Prix/kg brut ²	2,00 \$	2,00 \$	3,75 \$	3,16 \$	2,00 \$	2,00 \$	3,00 \$	4,15 \$	5,00 \$	2,00 \$
Paiements initiaux ³	0,4 \$	0,4 \$	1,0 \$	0,3 \$	0,2 \$	0,2 \$	0,2 \$	0,4 \$	0,4 \$	0,2 \$
Paiements définitifs	0,0 \$	0,0 \$	0,1 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,1 \$	0,1 \$	0,1 \$	0,0 \$
Total des paiements	0,4 \$	0,4 \$	1,1 \$	0,3 \$	0,2 \$	0,2 \$	0,3 \$	0,5 \$	0,5 \$	0,2 \$
Moyenne mobile/3 ans ⁴	0,5 \$	0,4 \$	0,6 \$	0,6 \$	0,6 \$	0,2 \$	0,2 \$	0,3 \$	0,4 \$	0,4 \$
Autres espèces										
Livraisons ¹	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	1,3	1,5	1,4	1,3	1,6
Prix/kg brut ²	0,60 \$	0,60 \$	0,60 \$	0,79 \$	1,00 \$	1,17 \$	1,07 \$	0,95 \$	1,15 \$	1,44 \$
Paiements initiaux ³	0,3 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,4 \$	0,7 \$	1,5 \$	1,6 \$	1,3 \$	1,4 \$	2,3 \$
Paiements définitifs	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,1 \$	0,1 \$*	0,0 \$
Total des paiements	0,3 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,4 \$	0,7 \$	1,5 \$	1,6 \$	1,4 \$	1,5 \$	2,3 \$
Moyenne mobile/3 ans ⁴	0,5 \$	0,4 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,5 \$	0,9 \$	1,3 \$	1,5 \$	1,5 \$	1,7 \$
Toutes catégories et espèces										
Livraisons ¹	16,3	14,2	14,3	13,6	14,4	15,3	16,4	14,7	14,1	13,8
Prix/kg brut ²	1,90 \$	1,77 \$	1,94 \$	1,97 \$	1,82 \$	1,93 \$	1,98 \$	1,96 \$	2,52 \$	2,36 \$
Paiements initiaux ³	29,6 \$	23,9 \$	24,8 \$	24,8 \$	25,1 \$	26,5 \$	29,4 \$	28,9 \$	31,6 \$	32,1 \$
Paiements définitifs	1,3 \$	1,2 \$	3,0 \$	2,0 \$	1,1 \$	3,0 \$	3,0 \$	3,5 \$	4,0 \$	0,5 \$
Total des paiements	30,9 \$	25,1 \$	27,8 \$	26,8 \$	26,2 \$	29,5 \$	32,4 \$	32,4 \$	35,6 \$	32,6 \$
Moyenne mobile/3 ans ⁴	31,2 \$	29,7 \$	27,9 \$	26,6 \$	26,9 \$	27,5 \$	29,4 \$	31,4 \$	33,5 \$	33,5 \$

* Œufs de cisco et de carpe seulement

1 Livraisons – en équivalence poids brut (millions de kg). 2 Prix/kg brut – basé sur les paiements initiaux plus les paiements définitifs.

3 Paiements initiaux – moins les frais de transport. 4 Moyenne mobile sur trois ans des totaux des paiements.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce ci-joints ainsi que tous les renseignements qui font partie du présent Rapport annuel sont la responsabilité de la direction de l'Office.

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par le Conseil des normes comptables internationales, en utilisant les meilleures estimations et le jugement de la direction lorsque requis. Les états financiers comprennent certains montants, comme les dépréciations, la provision concernant la réduction à leur valeur de réalisation estimative nette de tous les stocks des produits finis du poisson difficiles à écouler ou invendables, les instruments financiers dérivés évalués à leur valeur juste et l'estimation de la durée de vie utile des immobilisations corporelles qui sont nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. L'intégrité et l'objectivité des données dans ces états financiers sont la responsabilité de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel concorde avec celle des états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité en ce qui a trait à l'intégrité et la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour donner une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que des registres appropriés sont tenus et que les transactions de l'Office sont conformes à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)* et aux règlements lorsque requis, la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* et ses règlements et les règlements administratifs de l'OCPED ainsi que la directive (C.P. 2015-1108) émise en vertu de l'article 89 de la LGFP.

Le conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne les rapports financiers et le contrôle interne. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité par le biais du comité d'audit et de risques. Le comité d'audit et de risques rencontre la direction et les auditeurs externes indépendants pour discuter d'audit, de contrôles internes et autres questions financières pertinentes. Le comité d'audit et de risques se réunit pour examiner les états financiers avec les auditeurs externes et soumet ses rapports au conseil d'administration. Le conseil d'administration examine et approuve les états financiers.

L'auditeur externe indépendant de l'Office, soit le Vérificateur général du Canada, audite les états financiers de l'Office selon les normes canadiennes d'audit et exprime son opinion sur les états financiers au ministre responsable de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Le président-directeur général par intérim



Stanley A. Lazar, CPA, CMA

Le contrôleur



Denis P. Lavallée, CPA, CA

Winnipeg, Canada

Le 10 juillet 2019



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (l'« Office »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 avril 2019, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 30 avril 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Office conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui fournit de l'information à propos de l'avenir de l'Office. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Office à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Office ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Office.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Office;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Office à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Office à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* et ses règlements, les règlements administratifs de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,



Riowen Yves Abgrall, CPA, CA
Directeur principal

Ottawa, Canada
10 juillet 2019

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 avril 2019
(en milliers de \$ CAN)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	1 843 \$	1 030 \$
Créances (note 6)	9 298	8 472
Charges payées d'avance	208	140
Actif financier dérivé (note 6)	12	25
Stocks (note 7)	27 971	27 135
	<u>39 332</u>	<u>36 802</u>
À long terme		
Immobilisations corporelles (note 8)	20 456	20 046
Immobilisations incorporelles (note 9)	156	105
	<u>20 612</u>	<u>20 151</u>
Total de l'actif	<u><u>59 944 \$</u></u>	<u><u>56 953 \$</u></u>
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
À court terme		
Découvert bancaire	245 \$	-
Créditeurs et charges à payer (notes 6 et 10)	4 320	4 626
Obligation constituée au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	524	542
Provision pour paiements définitifs à verser aux pêcheurs (note 19)	500	4 000
Emprunts remboursables (notes 6 et 11)	32 942	26 775
Obligation liée à un passif environnemental (note 19)	216	277
Passif financier dérivé (note 6)	753	509
	<u>39 500</u>	<u>36 729</u>
À long terme		
Passif d'impôts différés (note 17)	1 822	1 884
Obligation constituée au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	182	186
	<u>2 004</u>	<u>2 070</u>
Capitaux propres		
Résultats non distribués	18 440	18 154
Total du passif et des capitaux propres	<u><u>59 944 \$</u></u>	<u><u>56 953 \$</u></u>

Engagements et éventualités (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé pour le conseil d'administration :

Approuvé pour la haute direction :

Le président du conseil d'administration

Le président par intérim

Le contrôleur



David Bevan



Stanley A. Lazar, CPA, CMA



Denis P. Lavallée, CPA, CA

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercice terminé le 30 avril 2019
(en milliers de \$ CAN)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Produits (note 14)		
À l'exportation	67 118 \$	62 541 \$
Au Canada	10 498	11 254
	<u>77 616</u>	<u>73 795</u>
Coût des biens vendus		
Stocks d'ouverture des produits finis du poisson	25 816	18 497
Ajouter les frais d'achat et de transformation du poisson :		
Frais d'achat du poisson	36 883	35 515
Salaires et avantages sociaux – Usine	12 854	12 790
Emballage et stockage	5 884	4 779
Indemnités d'emballage et frais d'exploitation des agences d'approvisionnement	4 924	5 221
Transport	3 058	2 755
Réparation et entretien – Usine de Winnipeg	981	1 721
Services publics et impôts fonciers	1 705	1 534
Amortissement des immobilisations liées à la production (note 8)	1 512	1 428
Autres	1 028	893
	<u>94 645</u>	<u>85 133</u>
Moins stocks de clôture des produits finis du poisson, nets les réductions de valeur (note 7)	<u>(25 847)</u>	<u>(25 816)</u>
	<u>68 798</u>	<u>59 317</u>
Marge brute d'exploitation	<u>8 818</u>	<u>14 478</u>
Frais de commercialisation et d'administration		
Salaires et avantages sociaux	3 020	2 808
Commissions (note 15)	1 363	1 227
Traitement des données, bureau et services professionnels	1 271	1 504
Publicité et promotion	211	321
Frais et honoraires pour les réunions	78	54
Autres	132	130
Amortissement des immobilisations liées à l'administration (notes 8 et 9)	62	108
	<u>6 137</u>	<u>6 152</u>
Autres produits et charges		
(Gain net) perte nette de change (note 6)	412	(605)
(Gain net) perte nette du produit financier dérivé (note 6)	229	(598)
Obligation liée à un passif environnemental (note 19)	-	125
Autre produit (note 16)	(1 179)	(939)
Autres charges (note 16)	1 393	1 309
Produits financiers	(40)	(23)
Frais de crédit (note 6)	1 012	740
	<u>1 827</u>	<u>9</u>
Résultat avant la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs et impôt sur le résultat	854	8 317
Provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs (note 19)	500	4 000
Charge d'impôt sur le résultat (note 17)	68	1 084
	<u>568</u>	<u>5 084</u>
Résultat global total	<u>286 \$</u>	<u>3 233 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice terminé le 30 avril 2019
(en milliers de \$ CAN)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Résultats non distribués au début de l'exercice	18 154 \$	14 921 \$
Résultat global	<u>286</u>	<u>3 233</u>
Résultats non distribués à la fin de l'exercice	<u>18 440 \$</u>	<u>18 154 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 30 avril 2019
(en milliers de \$ CAN)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Activités opérationnelles		
Résultat global de l'exercice	286 \$	3 233 \$
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Charge (recouvrement) d'impôts futurs	(62)	211
Amortissement	1 735	1 686
Cession d'actif immobilisé	48	7
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(6)	(13)
Réductions de valeur des stocks	600	1,261
Augmentation (diminution) nette du passif financier dérivé	257	(834)
(Diminution) augmentation de la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	(3 500)	500
Augmentation de l'obligation liée à un passif environnemental	-	125
Variation nette des postes du fonds de roulement hors trésorerie liés aux activités opérationnelles :		
(Augmentation) diminution des créances	(826)	1 767
Augmentation des stocks	(1 436)	(8 805)
(Augmentation) diminution des charges payés d'avance	(68)	24
Diminution des créiteurs et charges à payer	(306)	(1 073)
Diminution de l'obligation liée à un passif environnemental	(61)	(282)
Diminution des obligations constituées au titre des avantages sociaux futurs	(22)	(54)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	<u>(3 361)</u>	<u>(2 247)</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 294)	(1 614)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	56	89
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<u>(2 238)</u>	<u>(1 525)</u>
Activités de financement		
Emprunts émis	7 100	9 600
Remboursement des emprunts	(933)	(6 399)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>6 167</u>	<u>3 201</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	568	(571)
Trésorerie au début de l'exercice	1 030	1 601
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>1 598 \$</u>	<u>1 030 \$</u>
Trésorerie représentée par :		
Encaisse	1 843 \$	1 030 \$
Découvert bancaire	(245)	-
	<u>1 598 \$</u>	<u>1 030 \$</u>
Informations supplémentaires :		
Frais d'intérêts payés	<u>770 \$</u>	<u>553 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 30 avril 2019
(en milliers de dollars)

1. NATURE ET DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

L'Office a été constitué en 1969 en vertu de la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* en vue de commercialiser, de vendre et d'acheter du poisson d'eau douce ainsi que des produits et des sous-produits du poisson à l'intérieur et à l'extérieur du Canada.

L'Office est tenu d'acheter tout le poisson pêché légalement dans la région de son mandat, ce qui englobe présentement la province de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest. La participation de ces autorités a été établie en vertu d'une entente conclue avec le gouvernement du Canada. L'Office est tenu de mener ses activités tout en étant financièrement autonome, sans crédits parlementaires. Conformément à la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*, le plafonnement des emprunts autorisés de l'Office est 50 millions de dollars. Au 30 avril 2019, l'ensemble des emprunts de l'Office ne peut dépasser 40,7 millions de dollars tels qu'autorisés par le ministre des Finances.

L'adresse enregistrée du siège social de l'Office et son principal lieu d'affaires est le 1199, chemin Plessis à Winnipeg (Manitoba). L'Office est une société d'État mandataire répertoriée dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'Office est une société d'État fédérale visée par règlement et est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

En juillet 2015, l'Office a reçu une directive (P.C. 2015-1108) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ordonnant l'Office d'arrimer ses politiques, lignes directrices, pratiques et les instruments apparentés sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements de telle sorte qu'ils seraient conséquents avec ses obligations légales, et de faire rapport de la mise en œuvre de cette directive dans son prochain plan d'affaires. L'Office a terminé la mise en œuvre de cette directive le 31 janvier 2018. L'Office se conforme à celle-ci depuis cette date.

2. AVENIR DE LA CORPORATION

Le développement du marché d'approvisionnement libre créé lorsque des provinces se sont successivement retirées de l'entente de participation établie par la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* couvre 95 % de la base d'approvisionnement de l'Office. En 2018-2019, une concurrence accrue d'acheteurs dans un marché d'approvisionnement libre a eu des incidences sur les livraisons du poisson à l'Office. Les marchés des ventes sont hautement concurrentiels avec un accès libre à l'approvisionnement de poisson, les concurrents qui pourraient avoir des capacités de transformation et de commercialisation plus importantes ou plus spécialisées seraient peut-être capables d'avoir des effets sur les rendements opérationnels et financiers de l'Office.

Le rachat volontaire de quotas individuels de pêche commerciale auxquels ont droit les pêcheurs commerciaux et la mise en place prévue de nouvelles tailles minimales du maillage des filets pour les pêcheurs commerciaux du lac Winnipeg pourraient aussi avoir une incidence sur l'approvisionnement du poisson de l'Office.

Le plan d'affaires 2018-2019 à 2022-2023 de l'Office, qui a été soumis au gouvernement du Canada, comprend des stratégies pour répondre aux risques du marché libre et aux modifications de la réglementation sur ses opérations.

Les stratégies comprennent : d'assurer la durabilité à long terme en continuant d'améliorer les rendements financiers et opérationnels; de générer de la valeur dans les marchés mondiaux; et de gérer une chaîne d'approvisionnement efficace et effective. S'assurer d'un approvisionnement continu de poisson est un élément intégral d'une chaîne d'approvisionnement efficace et effective. L'Office utilise des contrats d'approvisionnement à long terme avec des pêcheurs du marché libre afin d'assurer un approvisionnement continu. Quatre-vingt pour cent (80 %) des pêcheurs du Manitoba et 95 % des pêcheurs de la Saskatchewan ont signé de telles ententes, ce qui représente au moins 85 % du poisson livré par les pêcheurs avant le retrait de leurs provinces respectives de l'entente de participation établie par la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*.

Ces états financiers ne comprennent pas d'ajustements aux valeurs comptables des actifs et des passifs ainsi qu'aux produits et charges constatés qui pourraient être nécessaires si l'Office ne réussissait pas à réaliser ce qui précède.

En septembre 2018, le gouvernement du Canada a établi un comité consultatif ministériel pour explorer des moyens de transformer l'Office pour qu'il demeure moderne et concurrentiel dans le marché libre. Le 8 juillet 2019, le gouvernement du Canada a rendu public le rapport final du comité consultatif. Les recommandations du comité consultatif reconnaissent le potentiel pour un modèle de gouvernance et de propriété sous la direction des pêcheurs ou un modèle de partenariat pour la pêche interne, avec l'importance mise sur le besoin d'amener ensemble les groupes de pêcheurs pour qu'ils fassent partie d'une entité transformée et qu'ils lui fournissent le leadership. Le comité consultatif recommande aussi une approche pour l'industrie et ses intervenants pour donner collectivement forme à l'avenir de l'Office et de la pêche interne.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Mode de présentation

Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les états financiers ont été préparés sur une base de comptabilité au coût historique, sauf pour les instruments dérivés qui ont été évalués à la juste valeur.

Les principales conventions comptables résumées ci-dessous ont été imputées de façon conséquente à toutes les périodes de présentation d'informations financières dans tous les soldes des états financiers.

Sauf avis contraire, les données de ces états financiers sont en milliers de dollars canadiens, ce qui est la monnaie de fonctionnement de l'Office.

Ces états financiers ont été approuvés et la diffusion publique autorisée par le conseil d'administration de l'Office le 10 juillet 2019.

3.2 Trésorerie et découvert bancaire

La trésorerie comprend l'encaisse que l'Office a en banque.

Le découvert bancaire est constitué de comptes ayant des soldes d'encaisse négatifs.

3.3 Créances

Les créances sont constatées à leur valeur de réalisation anticipée, soit le montant de la facture originale moins une estimation de dépréciation de ces créances égale aux pertes de crédit anticipées durant les termes originaux des créances.

3.4 Stocks

Les stocks des produits finis du poisson sont comptabilisés au coût réel des achats du poisson au cours de l'exercice plus le coût réel de la main-d'œuvre directe et des frais généraux directement liés à la transformation du poisson. L'Office utilise la méthode du coût moyen pondéré pour attribuer les frais généraux fixes et les frais généraux variables aux stocks des produits finis du poisson. À la fin de l'exercice, les stocks des produits finis du poisson sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimatif dans le cours normal des activités de l'entreprise moins les frais prévus du coût d'achèvement estimatif et les frais nécessaires estimatifs pour réaliser la vente. Les dépréciations des stocks et les reprises des dépréciations sont indiquées dans le coût des ventes de l'état du résultat global.

Sont compris dans les stocks des matériaux d'emballage et fournitures, les stocks de pièces de rechange. Ces pièces de rechange sont indiquées au moindre du coût et de la valeur nette de revente.

3.5 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés lorsque l'Office devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur. Les frais de transaction qui sont attribuables directement à l'acquisition ou à l'émission des actifs financiers et des passifs financiers (autres que les actifs financiers et les passifs financiers à leur juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés ou déduits de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers, tels qu'approprié, lors de la comptabilisation initiale.

Les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont constatés immédiatement dans le résultat net.

La mise en place de la norme IFRS 9 par l'Office n'a eu aucune incidence sur les valeurs comptables d'aucun des instruments financiers. Aucun instrument financier n'a été reclassé de la juste valeur par le biais du résultat net à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

3.5.1 Méthode aux taux d'intérêt effectif

La méthode au taux d'intérêt effectif est une méthode pour calculer le coût amorti d'un actif ou passif financier et d'affectation des charges d'intérêt au cours des périodes visées. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise de façon exacte les décaissements futurs estimatifs durant la durée anticipée de vie du passif financier, ou lorsqu'approprié, à une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

3.6 Actif financier

Les actifs financiers de l'Office sont classés en fonction des catégories spécifiées suivantes : les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et au coût amorti. Le classement dépend de la nature et de l'objectif de l'actif financier et est établi lors de la constatation initiale. Tous les achats réguliers ou ventes normalisés d'actifs financiers sont constatés et décomptabilisés à la date de transaction.

3.6.1 Actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés comme à la juste valeur par le biais du résultat net lorsque l'actif financier est soit détenu à des fins de transaction ou soit désigné comme actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers dérivés de l'Office sont classés comme étant détenus à des fins de transactions et sont donc classés comme actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net. L'Office n'a désigné aucun autre actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et les profits ou pertes découlant d'une réévaluation sont comptabilisés dans le résultat net. La juste valeur est calculée de la façon décrite dans la note 6.2.

3.6.2 Actif financier au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés ayant des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Les actifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant une méthode de taux d'intérêt effectif, moins la réduction de valeur pour dépréciation. Les actifs dans cette catégorie comprennent les créances et sont classés comme des actifs à court terme au bilan.

Le produit des intérêts est constaté en appliquant le taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme lorsque la constatation de l'intérêt serait sans importance.

3.6.3 Dépréciation d'actifs financiers

L'Office constate des provisions de dépréciation pour la perte de crédit attendue sur la fraction non amortie du coût des actifs financiers.

Les provisions de dépréciation des créances clients sont toujours évaluées au montant égal à la perte de crédit attendue sur leur durée de vie.

Les pertes de crédit attendues sont constatées à chaque période de présentation de l'information financière, même si aucune perte réelle n'a eu lieu. En plus des événements du passé et des conditions actuelles, l'Office tient compte de prévisions raisonnables et justifiables ayant des incidences sur leur recouvrement pour établir le montant de dépréciation.

L'Office utilise un modèle de dépréciation unique pour tous ses instruments financiers qui font l'objet d'un test de dépréciation. Le modèle de dépréciation est basé sur le modèle prévisionnel de la perte de crédit attendue. Ce modèle s'applique aux créances clients tels que définis par l'IFRS 15. En plus des événements du passé et des conditions actuelles, l'Office tient compte de prévisions raisonnables et justifiables ayant des incidences sur leur recouvrement pour établir le montant de dépréciation.

Des preuves objectives de dépréciation pourraient inclure :

- des difficultés financières significatives de la part du débiteur;
- non respect du contrat, tel le non paiement ou le retard dans les paiements;
- il devient probable que le débiteur envisage une faillite ou subira une réorganisation financière; ou
- une diminution significative de la solvabilité du débiteur.

La provision de dépréciation d'un actif financier comptabilisé au coût amorti est déduite de la valeur comptable brute de l'actif.

3.6.4 Décomptabilisation des actifs financiers

L'Office décomptabilise un actif financier seulement lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif prennent fin, ou lorsque l'Office transfère l'actif financier et la presque totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité.

3.7 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût amorti.

3.7.1 Passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'un passif financier est soit détenu à des fins de transaction ou lorsqu'il est désigné à sa juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers dérivés utilisés par l'Office sont détenus à des fins de transactions et donc classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. L'Office n'a aucun autre passif financier évalué à sa juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et tout profit ou toute perte de réévaluation constaté dans le résultat net. La juste valeur est établie de la manière décrite dans la note 6.2.

3.7.2 Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur, moins les frais de transaction. Les passifs financiers (y compris les instruments de crédit comme les emprunts) sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.7.3 Décomptabilisation des passifs financiers

L'Office décomptabilise des passifs financiers lorsque les obligations de l'Office sont acquittées, annulées ou qu'elles sont arrivées à échéance.

3.8 Instruments financiers dérivés

L'Office utilise de façon sélective des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques financiers et son exposition aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêts. La politique de l'Office est de ne pas utiliser des instruments dérivés pour des fins de négociation ou de spéculation.

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur lorsque l'Office devient un parti lié aux provisions contractuelles de l'instrument et réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les couvertures conclues représentent des couvertures économiques. Les coûts de transactions imputables sont comptabilisés dans le résultat net lorsqu'ils ont lieu. Le profit ou la perte qui en résulte est constaté immédiatement dans le résultat net.

Un instrument dérivé qui a une juste valeur positive est comptabilisé comme un actif financier; un instrument dérivé qui a une juste valeur négative est comptabilisé comme un passif financier. Un instrument dérivé est présenté comme un actif à long terme ou un passif à long terme sur l'état de la situation financière si la durée à la date d'échéance du contrat de l'instrument est supérieure à 12 mois et qu'il n'est pas anticipé qu'il y ait réalisation ou résolution d'ici 12 mois. Les autres instruments dérivés sont présentés comme des actifs à court terme ou des passifs à court terme.

L'Office n'a pas recours à la comptabilité de couverture.

3.9 Immobilisations corporelles

3.9.1 Comptabilisation de l'immobilisation

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût moins l'amortissement accumulée et toute dépréciation accumulée. Les coûts incluent les frais directement attribuables. Les coûts de réparation et d'entretien sont constatés à l'état du résultat global lorsqu'ils ont lieu. Les coûts de la production immobilisée comprennent les coûts directs des matériaux et de la main d'œuvre et les autres coûts directement attribuables à apporter l'immobilisation à sa mise en service pour l'utilisation prévue, les coûts de démantèlement et d'enlèvement des

items et de restaurer le site sur lequel ils étaient situés, et les coûts de financement de l'immobilisation admissibles pour laquelle la date d'entrée en service pour la capitalisation est le 1^{er} mai 2010 ou après.

Lorsque des composants d'un élément des immobilisations corporelles ont des durées de vie utile différentes, ils sont constatés comme des postes séparés (composants clé) des immobilisations corporelles.

3.9.2 Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction de la durée prévue de la vie utile des immobilisations, selon la méthode linéaire :

Bâtiments :	
Stations lacustres et autres bâtiments – Améliorations	5 à 65 ans
Usine	40 ans
Matériel :	
Machines et matériel de bureau	3 à 40 ans
Roulant	5 ans
Bacs de livraison du poisson frais / conteneurs	3 à 10 ans
Bateaux	3 à 35 ans

Les coûts des systèmes en voie de développement et des immobilisations de production qui sont améliorées ou achetées, mais qui ne sont pas encore utilisés, sont imputés au poste de construction en cours. Lorsque ces immobilisations sont mises en service, leur coût est viré au poste d'immobilisations corporelles approprié et sont amortis en conséquence.

La terre franche n'est pas amortie.

Les durées prévues de la vie utile, les valeurs comptables nettes et les méthodes d'amortissement sont revues à chaque période de présentation de l'information financière et des ajustements nécessaires sont constatés sur une base prospective comme changement d'estimations.

3.9.3 Coûts ultérieurs

Les frais d'entretien et de réparation ordinaire sont constatés comme dépenses lorsqu'ils ont lieu.

Les frais encourus pour une pièce de rechange d'une immobilisation corporelle sont constatés à la valeur comptable de la pièce qui a été remplacée lorsqu'ils ont lieu.

Les frais d'inspections et de révisions majeures sont comptabilisés dans la valeur comptable de l'item ou comme un remplacement. Tout montant résiduel de la valeur comptable d'une inspection antérieure est décomptabilisé.

3.9.4 Décomptabilisation

Un item d'immobilisation corporelle est décomptabilisé lorsqu'on s'en défait ou lorsqu'il n'y a plus d'avantage économique futur de son utilisation ou de sa cession. Le gain ou la perte de cession d'un item est établi comme étant la différence entre les produits de la vente, s'il y en a, et la valeur comptable de l'actif.

3.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais associés aux logiciels du système informatique d'exploitation, y compris leur mise en œuvre initiale et leur configuration. Ces frais sont amortis, après l'établissement de la faisabilité technologique, selon la méthode linéaire, répartis sur la vie utile prévue de cinq

ans. L'Office n'a aucune immobilisation incorporelle à durée indéfinie. La période d'amortissement ainsi que la méthode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une vie utile définie sont revues au moins à chaque période de présentation de l'information financière. Si la vie utile prévue de l'actif est différente des estimations antérieures, la période d'amortissement est modifiée en conséquence.

3.11 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

L'Office évalue à chaque date de présentation de l'information financière s'il y a une indication d'une dépréciation d'un actif. Si une telle indication existe, ou si une évaluation annuelle d'un actif est requise, l'Office calcule une estimation du montant recouvrable de l'actif. Le montant recouvrable est le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie moins les coûts de vente et de sa valeur d'usage. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est supérieure au montant recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié et est décomptabilisé au montant recouvrable.

La valeur d'usage est établie en actualisant les estimations des flux de trésorerie futurs en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'actuelle évaluation du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques de l'actif. En établissant la juste valeur moins les coûts de vente, on tient compte des transactions récentes du marché, si elles sont disponibles. Si aucune transaction de ce genre n'est identifiée, un modèle d'évaluation approprié est utilisé.

Les calculs des dépréciations de l'Office sont basés sur des budgets et des calculs de prévision détaillés auxquelles les actifs individuels sont attribués. Ces calculs budgétaires et de prévisions couvrent généralement une période de cinq années. Pour des périodes de plus longue durée, un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué pour projeter les flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Une perte causée par la dépréciation est comptabilisée dans l'état du résultat global si la valeur comptable de l'actif est supérieure à son montant recouvrable. Les pertes causées par des dépréciations sont comptabilisées dans les catégories de dépenses qui sont conséquentes avec la fonction de l'actif touché.

Une évaluation est entreprise à chaque date de présentation de l'information financière pour voir s'il n'y a aucune indication qu'une dépréciation n'existe plus ou qu'elle serait de valeur moindre. Si une telle indication existe, l'Office calcule une estimation du montant recouvrable de l'actif. Une dépréciation préalablement constatée est contrepassée seulement s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour établir la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière fois qu'une dépréciation avait été constatée. La contrepassation est limitée afin que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas le montant recouvrable, ni la valeur comptable qui aurait été établie, nette de l'amortissement, si n'y avait pas eu de dépréciation de constater pour l'actif durant la période antérieure. Une telle contrepassation est constatée dans l'état du résultat global.

3.12 Paiements aux pêcheurs et capitaux propres

L'Office achète le poisson à des prix initiaux établis par le conseil d'administration, qui sont fondés sur des projections opérationnelles que l'Office prépare, et le coût de ces achats est compris dans le coût des ventes. Le conseil approuve, s'il y a lieu, les paiements définitifs à verser aux pêcheurs. Les paiements définitifs aux pêcheurs sont constatés comme un passif dans l'état de la situation financière et passés en charges dans l'état du résultat global.

Les paiements définitifs aux pêcheurs sont calculés en utilisant la formule suivante : Le résultat global avant les provisions pour impôt plus l'amortissement annuel moins la moyenne mobile sur trois ans (l'exercice en cours et les deux exercices précédents) des flux de trésorerie affectés à l'achat d'immobilisations corporelles.

Cependant, sans égard au calcul des paiements définitifs utilisant la formule, le conseil d'administration se réserve la décision finale sur quand et combien des flux de trésorerie et/ou des résultats non distribués seront versés aux pêcheurs sous forme de paiements définitifs.

3.13 Conversion de devises

Les produits et charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les gains et toutes les pertes engendrés par la conversion de devises sont inclus dans les gains nets et pertes nettes de change de l'état du résultat global.

3.14 Avantages sociaux

3.14.1 Avantages sociaux à court terme

Les avantages sociaux à court terme sont les avantages sociaux qui seront réglés dans les douze mois suivant la fin de la période durant laquelle les employés étaient en service. Les avantages à court terme de l'Office comprennent les traitements et salaires, les vacances annuelles et les autres types d'avantages à court terme.

L'Office constate un montant non actualisé pour les avantages sociaux à court terme gagnés par un employé en échange pour les services rendus durant la période comme un passif dans l'état de la situation financière, après la déduction des montants déjà payés comme une dépense dans les résultats nets.

3.14.2 Prestations de retraite

Essentiellement, tous les employés de l'Office sont admissibles au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitués en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Des cotisations sont versées par les employés et par l'Office pour couvrir les coûts de service courants. Conforme aux obligations statutaires en place, l'Office n'a aucune obligation légale ou implicite de défrayer des cotisations supplémentaires pour ce qui a trait à des services antérieurs ou des insuffisances actuarielles du Régime. Par conséquent, les contributions sont constatées comme une dépense de l'exercice durant lequel les employés ont rendu le service et représentent la totalité des obligations de l'Office envers le Régime.

L'obligation comptabilisée pour les prestations de retraite représente une valeur nette actuelle actuarielle des obligations des prestations de retraite relativement à une entente avec le syndicat de ses employés qui établit les états de service des employés de l'usine de transformation du poisson dès cette date et rétroactivement jusqu'au 1^{er} avril 1973. L'Office est requis de contribuer la part de l'employeur à toute contribution d'un employé dans le cadre de cette entente.

3.14.3 Obligation au titre des indemnités pour accidents du travail

L'Office est assujéti à la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État et est donc auto-assuré pour les indemnités relatives aux accidents du travail des employés de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. En tant qu'employeur auto-assuré, l'Office est responsable de toute indemnité encourue à cet effet depuis sa constitution. Les montants des indemnités des travailleurs à payer sont comptabilisés selon l'indemnité d'invalidité et la pension du survivant accordées pour les accidents qui ont eu lieu.

L'obligation au titre des indemnités pour accidents du travail représente la valeur nette actuarielle des obligations des bénéficiaires pour les accidentés du travail de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce lorsque les prestations sont approuvées par la Commission des accidents du travail du Manitoba, ou lorsque les

modifications législatives sont adoptées et les coûts anticipés dans l'avenir peuvent être calculés de façon raisonnable.

Les changements à la valeur nette courante des obligations non capitalisées sont basés sur des prévisions actuarielles actualisées en tant que résultat de l'expérience actuelle et des changements aux hypothèses actuarielles. Les ajustements résultant de gains ou de pertes actuariels sont inscrits à l'exercice où ils ont lieu.

3.14.4 Obligation au titre des congés de maladie

Le plan de congés de maladie de l'Office fournit aux employés admissibles la possibilité d'accumuler les journées de congés de maladie. Le plan est une obligation non provisionnée définie payée de la trésorerie par des contributions de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

L'obligation au titre des congés de maladie représente une valeur actuelle nette actuarielle des passifs pour les congés de maladie des employés admissibles de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Les changements à la valeur nette courante des obligations non provisionnées sont basés sur des prévisions actuarielles mises à jour en tant que résultat de l'expérience actuelle et des changements aux hypothèses actuarielles. Les ajustements résultant de gains ou de pertes actuariels sont inscrits à l'exercice où ils ont lieu.

3.15 Comptabilisation des produits

Le produit des ventes, net des primes de promotion et des retours, est inscrit sur une base de comptabilité d'exercice et est constaté lorsque le client obtient le contrôle des produits ou des services. Le produit des ventes reflète la contrepartie anticipée par l'échange de produits ou de services. Pour la majorité des transactions de vente de l'Office, le contrôle est transféré lors de la livraison du produit au quai d'expédition du client ou de la cliente ou de son représentant ou représentante. Pour les transactions de vente à des clients outremer, les contrats de ventes de l'Office sont basés sur des conditions internationales de vente généralement reconnues par l'industrie représentées par l'acronyme CAT (coût, assurance et fret). Sous CAT, le risque de perte ou de dommage des biens est transféré au client lorsque les biens sont sur le navire.

3.16 Éventualités

Des éventualités sont comptabilisées lorsque l'Office a une obligation actuelle (légale ou constructive) d'un résultat d'un événement antérieur, lorsqu'il est probable qu'un décaissement de ressources représentant des bénéfices économiques requis pour régler l'obligation et lorsqu'une estimation fiable peut être faite du montant des obligations. Lorsque l'Office s'attend à ce qu'une partie ou la totalité de la provision sera remboursée, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais seulement lorsque le remboursement est quasiment une certitude. La dépense liée à toute provision est présentée, nette de tout remboursement, dans l'état du résultat global. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est notable, les provisions sont actualisées en utilisant un taux actuel qui reflète, lorsqu'approprié, les risques spécifiques au passif. Lorsque l'actualisation est utilisée, l'augmentation de la provision due au passage du temps est constatée comme un coût financier.

3.17 Impôt sur le résultat

La dépense de l'impôt sur le résultat comprend la somme de l'impôt exigible et l'impôt différé.

3.17.1 Impôt exigible

L'impôt exigible est basé sur le résultat net imposable pour l'exercice. Le résultat net imposable diffère du résultat net inscrit dans l'état du résultat global à cause d'items de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices et des items qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif de l'Office pour l'impôt exigible est calculé en utilisant les taux d'impôt qui sont en vigueur ou en grande partie en vigueur par la fin de la période de présentation de l'information financière.

3.17.2 Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé en fonction des différences temporelles entre les montants comptables des actifs et des passifs inscrits à l'état du résultat global et les assiettes fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du résultat imposable.

Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences imposables temporaires. Les actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences imposables temporaires dans la mesure qu'il est probable que les résultats nets imposables seront disponibles contre lesquels ces différences de déduction temporaires peuvent être utilisées.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure qu'il n'est plus probable que suffisamment de résultat net imposable serait disponible pour permettre tout l'actif ou une partie de l'actif d'être recouvert.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période durant laquelle le passif est réglé ou l'actif est réalisé, basé sur des taux d'impôt et les lois sur l'impôt qui sont en vigueur ou en grande partie en vigueur par la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les enjeux d'impôt qui découleraient de la manière selon laquelle l'Office s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, de recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

3.17.3 Impôt exigible et impôt différé pour l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont constatés dans le résultat net, sauf lorsqu'ils sont en rapport à des items qui sont constatés dans un autre résultat global ou directement dans les capitaux propres, dans tels cas, l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés respectivement dans l'autre résultat global ou directement dans les capitaux propres.

4. PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVES AUX ESTIMATIONS

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui doivent être faites dans l'application de conventions comptables qui ont un effet sur les montants des actifs, des passifs, des produits, des dépenses et la divulgation de passifs éventuels. Les estimations et les hypothèses qui s'y rapportent sont basées sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs considérés comme raisonnables compte tenu des circonstances, donnant des résultats qui forment la base de la formulation d'hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas immédiatement évidentes de d'autres sources.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues sur une base continue. Les révisions aux estimations sont comptabilisées dans la période où l'estimation est révisée si la révision a un effet uniquement durant cette période, ou dans la période où a lieu la révision et dans les périodes futures si la révision a un effet durant la période actuelle et durant les périodes futures. Les jugements émis par la direction dans la mise en œuvre des IFRS qui ont un effet significatif sur les états financiers ont trait aux suivants :

4.1 Dépréciation d'un actif non financier

Le test de dépréciation de l'Office est basé sur des calculs de valeurs d'utilisation qui utilisent un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie proviennent des budgets des cinq prochaines années et sont sensibles au taux d'actualisation utilisé ainsi que les rentrées de fonds futures anticipées et le taux de croissance utilisé pour des fins d'extrapolation. Se référer à la note 3.11.

4.2 Immobilisations

Les immobilisations, qui comprennent les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile définie sont amorties sur leur durée de vie utile. Les durées de vie utile sont basées sur les estimations de la direction des périodes de service fournies par les actifs. La durée de vie utile de ces actifs est revue périodiquement pour voir si elle est toujours pertinente. Des changements aux estimations de la durée de vie utile auraient un effet sur les dépenses futures d'amortissement et les valeurs comptables futures des actifs. Se référer aux notes 3.9.2 et 3.10.

4.3 Provision d'évaluation des stocks

La provision d'évaluation des stocks est une estimation des stocks périmés ou qui s'écoulent lentement. La direction revoit les estimations régulièrement. Tout changement à l'estimation aura une incidence sur la provision d'évaluation des stocks.

4.4 Impôt sur le résultat

L'Office opère sous un régime qui requiert des calculs pour lesquels l'établissement ultime de l'imposition est incertain durant le cours ordinaire des affaires. Les passifs sont constatés pour des charges d'impôt basées sur des prévisions d'impôt additionnel qui serait tout probablement dû. Lorsque le résultat final d'imposition est différent du montant qui avait été constaté à l'origine, de tels écarts auront un effet sur les actifs et les passifs d'impôt de l'exercice durant lequel la détermination a été faite.

Le passif d'impôt différé comprend des écarts temporaires entre les valeurs comptables et le taux d'imposition des passifs. La date de la contrepassation des différences temporaires pourrait avoir lieu à plusieurs exercices dans l'avenir et le montant relié d'impôt différé est calculé en grande partie en utilisant le taux d'impôt fixé par la loi durant cet exercice.

Si les résultats dans l'avenir étaient différents de façon adverse aux meilleures prévisions de la haute direction des résultats futures des opérations ayant un effet sur la date de la contrepassation des différences temporaires dans les déductions, l'Office pourrait connaître des ajustements matériels des ajustements d'impôt différé. De tels ajustements d'impôt différé n'aurait pas comme résultat une sortie immédiate de trésorerie et n'aurait pas d'effets immédiats sur les flux immédiats de trésorerie de l'Office.

5. MISE EN APPLICATION DES NORMES COMPTABLES IFRS NOUVELLES OU MODIFIÉES

(a) Les normes comptables IFRS nouvelles ou modifiées émises et entrées en vigueur

Adoption de la norme IFRS 15

La norme IFRS 15 établit un modèle détaillé pour déterminer l'évaluation et la période de constatation d'un produit. L'Office a mis en place l'IFRS 15 en utilisant la méthode d'effets cumulatifs, avec l'incidence de la constatation de la mise en place initiale au 1^{er} mai 2018. Les états financiers audités de l'Office pour l'exercice 2018 n'ont pas été retraités et les nouvelles exigences de la présentation de l'information financière de l'IFRS n'ont pas été appliquées à la période comparative. La transition à l'IFRS 15 n'a eu aucune incidence sur les capitaux propres au 1^{er} mai 2018.

Sous l'IFRS 15, le produit des ventes est constaté lorsque le client obtient le contrôle des biens ou services. Pour la majorité des transactions de vente de l'Office, le contrôle est transféré lorsque le produit est livré au quai d'expédition du client ou de la cliente ou de son représentant ou représentante. Pour les transactions de vente à des clients outremer, les contrats de ventes de l'Office sont basés sur des conditions internationales de vente généralement reconnues par l'industrie par l'acronyme CAT (coût, assurance et fret). Sous CAT, le risque de perte

ou de dommage des biens est transféré au client lorsque les biens sont sur le navire. Le vendeur est responsable et défraie les coûts et le fret nécessaire pour expédier les biens au port de destination. Le vendeur est aussi responsable de l'assurance contre le risque de perte ou de dommage des biens durant le transport.

L'Office a constaté de façon conséquente le produit en fonction de la méthode décrite ci-dessous avant la mise en place de l'IFRS 15. Par conséquent, la mise en place de l'IFRS 15 qui se rapporte à la garde et au contrôle de biens expédiés n'a apporté aucun changement à la constatation du produit des ventes de l'Office.

Adoption de l'IFRS 9

L'IFRS 9 établit de nouvelles exigences pour le classement et l'évaluation des actifs financiers, exige un modèle fournissant des informations prospectives sur les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers et modifie les exigences ayant trait à la comptabilité de couverture.

1) Classement et évaluation

L'IFRS 9 comprend trois catégories de classement pour les actifs financiers :

- évalués au coût amorti
- évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et
- évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Le classement des actifs financiers sous l'IFRS 9 est basé sur un modèle économique dans lequel un actif financier est géré ainsi que les flux de trésorerie de ses caractéristiques contractuelles. La norme élimine donc les catégories antérieures de l'IAS 39 de placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et actifs financiers disponibles à la vente.

L'IFRS 9 maintient en grande partie les exigences existantes de l'IAS 39 pour le classement et l'évaluation des passifs financiers. Par conséquent, l'adoption de l'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur l'évaluation des passifs financiers de l'Office.

Le classement et l'évaluation des instruments financiers de l'Office anciennement sous l'IAS 39 et maintenant sous l'IFRS 9 se présentent comme suit :

Instrument financier	Classement sous IAS 39	Évaluation sous IAS 39	Classement sous IFRS 9	Classification sous IFRS 9
Créances	Prêts et créances	Coût amorti	Instrument financier au coût amorti	Coût amorti
Actifs financiers dérivés	Actif financier disponible à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net
Créditeurs	Autres passifs financiers	Coût amorti	Passif financier au coût amorti	Coût amorti
Emprunts	Autres passifs financiers	Coût amorti	Passif financier au coût amorti	Coût amorti
Passifs financiers dérivés	Passif financier disponible à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net

Le classement des actifs financiers a été établi à la date de la mise en place initiale. Le test de modèle économique était basé sur des faits et circonstances à la date de la mise en place initiale.

L'Office n'a pas utilisé de comptabilité de couverture sous l'IAS 39 et a décidé de ne pas utiliser de comptabilité de couverture sous l'IFRS lors la mise en place initiale.

Le détail au sujet des nouvelles conventions comptables significatives et les effets des changements sur les conventions comptables précédentes est présenté ci dessous.

Actifs financiers

Lors de la constatation initiale, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur et classifiés par après comme étant évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le résultat, dépendant du modèle économique de l'Office pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuelles des actifs financiers. Le classement des actifs financiers n'est pas changé après leur constatation initiale, à moins que l'Office change le modèle économique pour la gestion des actifs financiers.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il répond aux deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à sa juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs pour collecter des flux de trésorerie contractuels; et
- Les termes du contrat de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie à des dates spécifiques qui sont uniquement des paiements de principal et intérêt sur le montant non réglé du principal.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il répond aux deux conditions suivantes :

- L'actif est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est atteint par à la fois collecter des flux de trésorerie contractuels et vendre des actifs financiers; et
- Les termes du contrat de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie à des dates spécifiques qui sont uniquement des paiements de principal et intérêt sur le montant non réglé du principal.

Tout autre actif financier est subséquemment évalué à leur juste valeur et les changements de la juste valeur, y compris les produits financiers provenant d'intérêt et de dividendes, constatés dans le résultat net.

L'Office décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif arrivent à échéance, ou si l'Office transfère les droits de recevoir des flux de trésorerie contractuels d'un actif financier dans lequel essentiellement tout le risque et les récompenses d'être propriétaire de l'actif financier ont été transférés. Tout intérêt des actifs financiers transférés qui sont créés ou détenus par l'Office est constaté comme un actif ou passif séparé.

Passifs financiers

L'IFRS conserve essentiellement les dispositions en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers. Par conséquent, l'adoption de l'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur l'évaluation des passifs financiers de l'Office.

L'Office a initialement constaté les titres de créances à court terme à la date de leur création à la juste valeur et aux frais de transactions qui s'y rattachent. La dette associée à des ententes à long terme est constatée initialement à la juste valeur moins les frais de transactions directs qui lui sont attribuables. Tous les autres passifs financiers (y compris les passifs constatés à la juste valeur par le biais du résultat net) sont constatés initialement à la date de transaction à laquelle l'Office est devenu un parti des provisions contractuelles de l'instrument. L'Office décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont acquittées ou annulées ou arrivées à échéance.

Après la constatation initiale, les passifs sont classifiés à la valeur juste par le biais du résultat net ou comme passifs financiers au coût amorti en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers dérivés

L'Office détient des instruments financiers dérivés pour atténuer l'exposition à un risque de change.

Le dérivé incorporé dans un contrat où le contrat hôte de l'actif financier n'est pas séparé et l'instrument hybride final est évalué dans son intégralité pour des fins de classement et d'évaluation. Les dérivés sont constatés initialement à leur juste valeur avec les frais de transactions imputables constatés dans le produit net tels qu'ils ont eu lieu. L'Office n'utilise pas de comptabilité de couverture, les dérivés sont donc évalués à la juste valeur et les changements de leur juste valeur sont constatés immédiatement dans le résultat.

2) Dépréciation des actifs financiers

La transition vers l'IFRS 9 n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de l'Office quant à la dépréciation des actifs financiers.

À la date initiale de la mise en place, l'Office a utilisé des informations raisonnables et justifiables pour déterminer le risque de crédit à la date à laquelle les actifs définitifs avaient été initialement constatés et l'a comparé au risque de crédit à la date de la mise en place initiale de l'IFRS 9.

L'Office évalue les provisions de perte sur les créances à un montant égal à la durée des pertes de crédit anticipées. L'Office utilise un modèle de pertes de crédit anticipées pour calculer la dépréciation et constate les pertes de crédit anticipées comme une provision de perte pour les actifs financiers évalués au coût amorti. Les créances de l'Office sont typiquement de nature à court terme avec les paiements reçus dans une période de trois mois, donc constate un montant égal à la durée de la perte de crédit anticipée basée sur l'expérience historique de l'Office et comprend des informations prospectives. Les valeurs comptables de ces actifs définitifs sont présentées dans l'état de la situation financière, nettes de toutes provisions de perte.

La mise en place des nouvelles conventions comptables n'a eu aucune incidence sur les prévisions et les jugements.

L'Office est d'avis que le modèle utilisé et quelques-unes des hypothèses utilisées dans le calcul des pertes de crédit anticipées sont des sources clé d'incertitude des prévisions des créances sous l'IFRS 9.

Les pertes de crédit anticipées de l'Office lors de la transition ont été calculées selon l'expérience de pertes de crédit réelles sur les trois dernières années ajustées pour refléter les différences entre les conditions économiques pour la période durant laquelle des données historiques ont été cueillies, les conditions actuelles et la perspective de l'Office des conditions économiques durant la durée anticipée des créances. Aucune autre dépréciation n'a été constatée au 1^{er} mai 2018 avec la transition à l'IFRS 9.

(b) Les normes comptables IFRS nouvelles ou modifiées émises mais pas encore entrées en vigueur

Les énoncés comptables nouveaux ou modifiés mais pas encore entrés en vigueur qui pourraient être pertinents pour l'Office sont les suivantes :

En janvier 2016, le CNCI a publié la norme IFRS 16, « Contrats de location », qui établit les principes que les deux parties à un contrat utilisent pour fournir les informations pertinentes sur les contrats de location de manière à ce que ces transactions soient fidèlement présentées. L'IFRS 16 exige que tous les contrats de location figurent au bilan financier du preneur. Il y a aussi des modifications de la comptabilisation durant la durée du contrat de location. Pour les preneurs, le total des frais pour la période aura généralement une charge découlant du contrat

de location comptabilisée au début du contrat. Les contrats de location ayant une durée de moins de 12 mois, ou pour lequel l'actif sous-jacent a une faible valeur monétaire, n'ont pas besoin d'être comptabilisés. Le traitement comptable des bailleurs demeure sensiblement le même que les pratiques courantes. Ils continuent de classer les contrats de location comme contrat de location simple ou comme contrat de location-financement. L'IFRS 16 s'applique obligatoirement à compter du 1^{er} janvier 2019. L'Office n'a pas appliqué de façon anticipée cette nouvelle norme. L'Office n'a pas encore terminé l'évaluation de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 sur ses états financiers. Par contre, l'adoption de la modification ne devrait pas sensiblement affecter les états financiers de l'Office.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

6.1 Gestion des risques relatifs de capital

L'Office est assujéti à la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi qu'à toute directive découlant de ces lois. Ces lois ont un effet sur la manière dont l'Office gère son capital, entre autres, en établissant les grands objectifs de l'Office. Spécifiquement, l'Office doit tenir compte du besoin de mener son exploitation sur une base d'autonomie financière tout en générant des bénéfices pour les pêcheurs.

L'Office définit et calcule son capital de la façon suivante :

	2019	2018
Résultats non distribués	18 440 \$	18 154 \$
Emprunts	32 942	26 775
	51 382 \$	44 929 \$

Les objectifs de l'Office dans la gestion du capital sont :

- de fournir des liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières, son plan d'exploitation et son plan stratégique;
- de générer des rendements croissants pour les pêcheurs; et
- de maintenir sa capacité financière et l'accès aux institutions de crédit pour soutenir le développement futur de l'entreprise, y compris les dépenses en immobilisations.

Durant l'exercice, l'Office se fiait principalement à ses flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation pour supporter ses objectifs.

La capacité de l'Office d'obtenir du capital additionnel est affectée par les conditions du marché et par les dispositions des lois qui gouvernent l'entreprise. Un aperçu des limites imposées sur les emprunts de l'Office et de l'accès aux institutions de crédit est donné dans la note 1. En vertu de la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'Office doit indiquer dans son plan d'entreprise annuel, ou dans une modification de celui-ci, son intention d'emprunter des fonds. Le plan d'entreprise et toute modification à ce plan doivent être approuvés par le conseil d'administration de l'Office et par le gouverneur en conseil. Le calendrier des futurs emprunts n'est pas déterminable.

Ces objectifs et stratégies sont revus durant le processus de planification annuel des affaires et sont approuvés par le ministre des Finances. Les emprunts doivent aussi être approuvés par le conseil d'administration. La stratégie globale de l'Office en ce qui a trait à la gestion de risque de capital demeure inchangée de celle pour l'exercice financier terminé le 30 avril 2018 étant donné que les paiements aux pêcheurs sont basés sur le résultat global annuel avant la provision pour l'impôt sur le bénéfice plus l'amortissement annuel moins la moyenne pondérée des achats au comptant d'immobilisations des trois derniers exercices.

L'Office n'est pas assujéti à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

6.2 Évaluations de la juste valeur des instruments financiers

6.2.1 Valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des actifs et des passifs financiers de l'Office se rapproche de la juste valeur des actifs et des passifs financiers.

L'Office a calculé les justes valeurs de ses instruments financiers comme suit :

- i) La valeur comptable de la trésorerie, les créiteurs et créances et autres charges à payer est une approximation des justes valeurs à cause de la courte période à l'échéance de ces instruments financiers.
- ii) La juste valeur des emprunts a été calculée en se fondant sur la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux du marché appropriés aux dates respectives présentées.
- iii) Les justes valeurs des actifs financiers dérivés et des passifs financiers dérivés de l'Office sont basées sur le calcul des prix de marché ajustés. L'Office tient compte du risque de ses contreparties et de son propre risque pour la valeur juste de ses instruments financiers.

6.2.2 Hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers, autre que ceux qui ne sont pas évalués à la juste valeur et pour lesquels la juste valeur est une approximation de la valeur comptable, qu'ils soient ou ne soient pas constatés à la juste valeur au bilan, doivent communiquer leur juste valeur et être classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données d'entrées utilisées pour les évaluations :

Niveau 1 – Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données d'entrée autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (p.ex. : comme prix) ou indirectement (p.ex. : dérivés des prix)

Niveau 3 – Données d'entrée des actifs ou passifs non observables qui ne sont pas fondées sur les activités de marché (données d'entrée non observables).

L'évaluation de la juste valeur de la trésorerie est classée comme un instrument financier de niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs au 30 avril 2019 et au 30 avril 2018. Les évaluations de la juste valeur de tous les autres instruments financiers de l'Office sont classées au niveau 2 de l'hiérarchie des justes valeurs au 30 avril 2019 et au 30 avril 2018.

Il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre les niveaux durant l'exercice terminé le 30 avril 2019.

Les évaluations de la juste valeur constatées au bilan sont classées comme suit :

	2019	2018
Passif lié à des instruments dérivés	753 \$	509 \$
Actif lié à des instruments dérivés	12 \$	25 \$

6.2.3 Charges financières

L'Office a inscrit des frais financiers par rapport aux instruments financiers suivants :

	2019	2018
Intérêts débiteurs des emprunts	770 \$	553 \$
Commission d'acceptation	213	162
Frais bancaires	29	25
Total des frais financiers sur les emprunts et autres créditeurs	1 012 \$	740 \$

6.3 Objectifs et cadre de gestion des risques financiers

L'utilisation d'instruments financiers par l'Office l'expose aux risques suivants :

- i) risque de crédit
- ii) risque de liquidité
- iii) risque de marché (qui comprend le risque de change et le risque de taux d'intérêt)

Le conseil d'administration a la responsabilité globale pour l'établissement et la surveillance du cadre de gestion des risques. Le comité d'audit et de risques aide le conseil d'administration et est responsable de revoir, d'approuver et de contrôler les politiques de gestion des risques de l'entreprise, y compris le développement d'un programme de gestion des risques qui comprend l'établissement de la tolérance de l'entreprise au risque, l'identification et le calcul de l'impact de divers risques et le développement de plans d'actions de gestion des risques pour mitiger les risques qui dépassent les niveaux de tolérance de risque de l'entreprise. Le comité d'audit et de risques fait régulièrement rapport de ses activités au conseil d'administration.

6.3.1 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque d'une perte financière pour l'Office lorsqu'un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles, et provient principalement de la trésorerie de l'Office, de ses créances et de ses instruments financiers dérivés. L'Office a adopté une politique de traiter uniquement avec des contreparties solvables comme moyens de limiter le risque d'une perte financière provenant de défaut de paiement. Le risque de l'Office et la cote de solvabilité de ses contreparties sont contrôlés de façon continue.

La valeur comptable des actifs financiers représente le niveau d'exposition maximal au risque de crédit.

Créances

L'exposition de l'Office au risque associé avec les créances est essentiellement influencée par les données démographiques de la clientèle de base de l'Office, y compris le risque associé avec le genre de client et avec le pays dans lequel le client exploite son entreprise.

L'Office gère ce risque par la surveillance de la solvabilité des clients. L'Office a établi des processus lorsqu'il fait affaire avec des clients des pays étrangers afin de gérer le risque rattaché aux clients étrangers. La direction de l'Office revoit la liste détaillée des créditeurs sur une base régulière pour des changements de soldes de clients qui pourraient présenter des enjeux de recouvrement.

Le niveau d'exposition maximal au risque de crédit provenant des créances se présente comme suit par régions géographiques :

	2019			2018		
	Devise originale (\$ CAN)	Devise originale (\$ US)	(\$ CAN)	Devise originale (\$ CAN)	Devise originale (\$ US)	(\$ CAN)
Canada	772 \$	- \$	772 \$	315 \$	36 \$	361 \$
États-Unis d'Amérique	52	4 348	5 888	25	3 495	4 512
Europe	891	-	891	2 423	-	2 423
Asie	-	143	192	-	-	-
Créances hors commerce	1 473	82	1 555	1 176	-	1 176
			9 298 \$			8 472 \$

Les créances sont classées comme des actifs financiers et sont évaluées au coût amorti.

Au 30 avril 2019, cinq clients représentaient 46 % du solde des créances. Au 30 avril 2018, cinq clients représentaient 50 % du solde des créances. Les clients représentent principalement des distributeurs.

L'Office évalue une provision pour les dépréciations des créances à un montant égal aux pertes de crédit anticipées durant les termes originaux des créances. L'Office utilise le modèle de pertes de crédit anticipées pour calculer les moins-values et constate les pertes de crédit anticipées comme une provision pour les dépréciations d'actifs financiers au coût amorti.

Le classement chronologique des créances nets se présente comme suit :

	2019	2018
Courant, 0 à 30 jours	6 667 \$	6 270 \$
En souffrance, de 31 à 60 jours	371	588
En souffrance, plus de 61 jours	705	438
Créances hors commerce	1 555	1 176
	9 298 \$	8 472 \$

L'Office n'a aucun actif offert en garantie relativement aux créances.

Trésorerie

L'Office gère le risque de crédit associé à la trésorerie en déposant uniquement avec des contreparties fiables, telles les principales institutions financières canadiennes. Le niveau d'exposition maximal au risque de crédit associé à l'encaisse au 30 avril 2019 était de 1 843 \$ (1 030 \$ en 2018).

Instruments financiers dérivés

L'Office gère son risque de crédit provenant de ses instruments financiers dérivés en établissant des contrats seulement avec des contreparties solvables telles les plus importantes institutions financières canadiennes. L'Office est d'avis que le risque de crédit provenant de ses instruments financiers est minime dans les cas de non solvabilités car la contrepartie est perçue comme étant de haute qualité financière.

6.3.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque associé à une situation où l'Office serait incapable de rencontrer ses obligations financières lorsque celles-ci arrivent à échéance. L'Office gère son risque de liquidité par la surveillance continue des flux actuels et prévus de trésorerie pour s'assurer, dans la limite du possible, que l'entreprise aura toujours suffisamment de liquidité pour rencontrer ses passifs lorsqu'ils arrivent à échéance, dans des conditions ordinaires et extrêmes, sans encourir des pertes inacceptables ou risquer d'endommager la réputation de l'Office.

Le tableau suivant présente les dates les plus tôt à laquelle les créiteurs et autres charges à payer, les passifs financiers dérivés et les emprunts arrivent à échéance en date du 30 avril. Les flux de trésorerie prévus de l'Office de certains instruments varient de façon significative de cette analyse. Par exemple, les prêts de nature remboursables à vue sont inclus dans la tranche de temps de la plus courte durée. Des prêts à terme totalisant 10 942 \$ sont inclus dans la somme des emprunts de 32 942 \$. Si ces prêts à terme devaient être remboursés suivant le cours normal, le montant des remboursements de ces prêts à terme serait de 933 \$ par année.

2019						
	Moins de 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	2 282 \$	616 \$	1 422 \$	- \$	- \$	4 320 \$
Passif financier dérivé	60	79	145	333	139	756
Emprunts (note 11)	32 942	-	-	-	-	32 942
Total	35 284 \$	695 \$	1 567 \$	333 \$	139 \$	38 018 \$

2018						
	Moins de 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	2 893 \$	612 \$	1 103 \$	18 \$	- \$	4 626 \$
Passif financier dérivé	25	88	161	163	101	538
Emprunts (note 11)	26 775	-	-	-	-	26 775
Total	29 693 \$	700 \$	1 264 \$	181 \$	101 \$	31 939 \$

6.3.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des changements aux prix du marché, tels les taux de change et les taux d'intérêts aient un effet sur les flux de trésorerie futurs de l'Office ou sur la juste valeur de son portefeuille d'instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler l'exposition de l'Office au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements sur le risque.

Risque de change

L'Office est exposé au risque de change sur une portion significative de ses transactions commerciales qui sont libellées en dollars américains. L'Office gère l'exposition à ce risque de change entre les valeurs du dollar canadien et du dollar américain par des contrats de couverture.

La perte nette de change de 412 \$ (gain de 605 \$ en 2018) représente les pertes et les gains réalisés et non réalisés sur le règlement d'instruments financiers.

L'Office est exposé à un risque de change dans sa trésorerie, ses créances, ses créiteurs et charges à payer et ses emprunts, réparti de la façon suivante :

(en milliers de \$ US)	2019	2018
Trésorerie	1 320 \$	428 \$
Créances	4 492	3 531
Créditeurs et charges à payer	(102)	(401)
Actifs nets exposés au risque de change	5 710 \$	3 558 \$

En se basant sur l'exposition nette, y compris les instruments financiers dérivés présentés ci-dessus, et en assumant que toutes les autres variables demeurent constantes, une augmentation hypothétique de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait comme résultat une diminution du résultat

global de 571 \$ (diminution de 356 \$ en 2018). Une diminution hypothétique de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait comme résultat une augmentation du résultat global de 571 \$ (augmentation de 356 \$ en 2018).

Risque de taux d'intérêt

Les emprunts de l'Office l'exposent à un risque de taux d'intérêt sur des emprunts totalisant 10 942 \$ (11 875 \$ en 2018). L'Office gère l'exposition à ce risque en utilisant des swaps de taux d'intérêt approuvés par le conseil d'administration.

L'Office utilise des swaps de taux d'intérêt sur l'emprunt pour limiter le risque des taux d'intérêt. Les contrats de swaps de taux d'intérêt permettent à l'Office de remplacer un taux d'intérêt variable sur un emprunt par un taux d'intérêt fixe et de protéger l'Office de l'augmentation des taux d'intérêt tout en établissant un plancher des taux d'intérêt diminuant.

Une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêts à la date du bilan aurait augmenté le résultat global de 498 \$ (525 \$ en 2018) et augmenté les capitaux propres de 498 \$ (525 \$ en 2018). Une diminution de 100 points de base des taux d'intérêts à la date du bilan aurait diminué le résultat global de 581 \$ (631 \$ en 2018) et diminué les capitaux propres de 581 \$ (631 \$ en 2018).

L'Office utilise aussi des contrats de ce genre dans le cadre de sa gestion de ses besoins globaux de trésorerie. Une somme de 753 \$ (509 \$ en 2018) est comprise dans le passif financier dérivé, et une somme de 12 \$ (25 \$ en 2018) est comprise dans l'actif financier dérivé, représentant la juste valeur des instruments financiers dérivés détenus :

	2019	2018
Contrats à terme de gré à gré variables à échéance : actif financier dérivé	(12) \$	(25) \$
Contrats à terme de gré à gré variables à échéance : passif financier dérivé	189	173
Swaps de taux d'intérêts	564	336
	<u>741 \$</u>	<u>484 \$</u>

Les montants nominaux de référence en cours pour les contrats de swaps de taux d'intérêt que l'Office a conclus sont présentés ci-dessous :

	2019	2018
Contrats à terme de gré à gré variables à échéance : actif financier dérivé (\$ US)	(2 750) \$	(4 750) \$
Contrats à terme de gré à gré variables à échéance : passif financier dérivé (\$ US)	11 000	10 750
Swaps de taux d'intérêts (\$ CAN)	10 942	11 875

La perte nette sur les instruments dérivés de 229 \$ (gain de 598 \$ en 2018) représente le changement de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt.

Autre risque de prix

L'Office croit qu'il n'est pas exposé à aucun autre risque de prix important en rapport avec ses instruments financiers.

7. STOCKS

	2019	2018
Matières premières et fournitures	2 124 \$	1 319 \$
Produits finis du poisson	26 447	27 077
Réduction de valeur des produits finis imputés à l'exercice	(600)	(1 261)
	<u>27 971 \$</u>	<u>27 135 \$</u>

Des réductions de valeur des stocks de 600 \$ (1 261 \$ en 2018) sont comprises dans les valeurs des stocks comme le coût des biens vendus. Le montant des réductions de valeur des stocks constaté comme charge pour l'exercice est 68 798 \$ (59 317 \$ en 2018). Il n'y a aucun bien offert en garantie relativement aux stocks. Il n'y a pas eu de réductions de valeur antérieures contrepassées durant cet exercice.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	Terrains	Bâtiments	Matériel	Bacs de livraison du poisson frais/conteneurs	Bateaux	Construction en cours	Total
Solde au 1 ^{er} mai 2017	336 \$	14 637 \$	23 990 \$	1 362 \$	4 063 \$	3 \$	44 391 \$
Entrées	-	480	1 056	30	7	10	1 583
Mise hors service	-	-	(59)	-	-	-	(59)
Transferts	-	(3)	(85)	-	85	3	-
Cessions	-	-	(112)	-	-	-	(112)
Solde au 30 avril 2018	336	15 114	24 790	1 392	4 155	16	45 803
Entrées	-	514	1 421	-	248	28	2 211
Mise hors service	-	(10)	(823)	-	-	-	(833)
Transferts	-	(4)	(255)	-	255	4	-
Cessions	-	-	(86)	-	-	-	(86)
Solde au 30 avril 2019	336 \$	15 614 \$	25 047 \$	1 392 \$	4 658 \$	48 \$	47 095 \$

Amortissement accumulé	Terrains	Bâtiments	Matériel	Bacs de livraison du poisson frais/conteneurs	Bateaux	Construction en cours	Total
Solde au 1 ^{er} mai 2017	- \$	9 193 \$	12 409 \$	1 224 \$	1 403 \$	- \$	24 229 \$
Amortissement	-	356	1 007	121	132	-	1 616
Mises hors service	-	-	(52)	-	-	-	(52)
Cessions	-	-	(36)	-	-	-	(36)
Solde au 30 avril 2018	-	9 549	13 328	1 345	1 535	-	25 757
Amortissement	-	383	1 155	28	137	-	1 703
Mises hors service	-	(10)	(775)	-	-	-	(785)
Transferts	-	-	(13)	-	13	-	-
Cessions	-	-	(36)	-	-	-	(36)
Solde au 30 avril 2019	- \$	9 922 \$	13 659 \$	1 373 \$	1 685 \$	- \$	26 639 \$

Valeur comptable nette au 30 avril 2019	336 \$	5 692 \$	11 388 \$	19 \$	2 973 \$	48 \$	20 456 \$
--	---------------	-----------------	------------------	--------------	-----------------	--------------	------------------

	Au 30 avril 2019	Au 30 avril 2018
Coût	47 095 \$	45 803 \$
Amortissement accumulé	(26 639)	(25 757)
Valeur comptable nette	20 456 \$	20 046 \$

Valeur comptable nette par catégorie d'actif

Terrains	336 \$	336 \$
Bâtiments	5 692	5 565
Matériel	11 388	11 462
Bacs de livraison du poisson frais / conteneurs	19	47
Bateaux	2 973	2 620
Construction en cours	48	16
Valeur comptable nette	20 456 \$	20 046 \$

Les charges d'amortissement sont présentées à l'état du résultat global dans le coût des biens vendus (1 512 \$ en 2019; 1 428 \$ en 2018), dans les frais de commercialisation et d'administration (30 \$ en 2019; 38 \$ en 2018) et dans autres charges (161 \$ en 2019; 150 \$ en 2018).

Aucune immobilisation corporelle n'a été offerte en garantie relativement aux emprunts au 30 avril 2019.

La mise hors service d'immobilisations corporelles a lieu lorsque l'actif est enlevé pour des raisons d'obsolescence résultant de la détérioration physique ou des facteurs économiques ou technologiques. La cession d'une immobilisation corporelle a lieu lorsque l'actif est vendu à une autre entité.

Aucune indication de dépréciation n'a été retrouvée pour les immobilisations corporelles au 30 avril 2019.

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Logiciels du système informatique	Au 30 avril 2019	Au 30 avril 2018
Coût	672 \$	589 \$
Amortissement accumulé	(516)	(484)
Valeur comptable nette	156 \$	105 \$
Coût		
Solde au 1 ^{er} mai 2017	558 \$	
Entrées	31	
Transferts	-	
Cessions	-	
Solde au 30 avril 2018	589	
Entrées	83	
Cessions	-	
Solde au 30 avril 2019	672 \$	
Amortissement accumulé		
Solde au 1 ^{er} mai 2017	414 \$	
Amortissement	70	
Cessions	-	
Solde au 30 avril 2018	484	
Amortissement	32	
Cessions	-	
Solde au 30 avril 2019	516 \$	
Valeur comptable nette au 30 avril 2019	156 \$	

L'amortissement des immobilisations incorporelles est présenté à l'état du résultat global dans les frais de commercialisation et d'administration (32 \$ en 2019; 70 \$ en 2018).

La mise hors service d'immobilisations incorporelles a lieu lorsque l'actif est enlevé pour des raisons d'obsolescence résultant de la détérioration physique ou des facteurs économiques ou technologiques. La cession d'une immobilisation incorporelle a lieu lorsque l'actif est vendu à une autre entité.

Aucune indication de dépréciation n'a été retrouvée pour les immobilisations incorporelles au 30 avril 2019.

10. CRÉDITEURS ET AUTRES CHARGES À PAYER

	2019	2018
Dollars canadiens	4 183 \$	4 111 \$
Libellés en dollars américains	137	515
Total des créditeurs et autres charges à payer	4 320 \$	4 626 \$

11. EMPRUNTS

Les emprunts comprennent les facilités d'emprunt suivantes :

	2019	2018
Acceptations bancaires	32 942 \$	26 775 \$

Une acceptation bancaire de 22 000 \$ (14 900 \$ en 2018) portant intérêt au taux annuel de 1,93 % (1,65 % en 2018) et arrivant à échéance le 2 mai 2019. Le taux d'intérêt moyen pondéré durant l'exercice était 1,98 % (1,39 % en 2018). Après le 2 mai 2019, l'Office a contracté de nouvelles acceptations bancaires portant intérêt au taux de 1,96 %.

Une acceptation bancaire d'un montant de 6 500 \$ (7 000 \$ en 2018) constitué d'un swap de taux d'intérêt portant intérêt au taux de 2,82 % si l'option de taux variable à l'une ou l'autre date de renouvellement est inférieure ou égale à 3,00 %. Si l'option de taux fluctuant à l'une ou l'autre date de renouvellement est supérieure à 3,00 %, le taux fixe pour la période des calculs est 3,57 %. L'Office a utilisé une couverture sur l'emprunt pour le risque des taux d'intérêt en utilisant un swap de taux d'intérêt qui remplace un taux d'intérêt variable par un taux d'intérêt fixe. La structure de l'emprunt prévoit l'utilisation d'une acceptation bancaire renouvelable et un swap de taux d'intérêt pour garantir le taux d'intérêt pour 13 ans.

Une acceptation bancaire d'un montant de 4 442 \$ (4 875 \$ en 2018) constitué d'un swap de taux d'intérêt portant intérêt au taux de 2,85 % si l'option de taux variable à l'une ou l'autre date de renouvellement est inférieure ou égale à 3,15 %. Si l'option de taux fluctuant à l'une ou l'autre date de renouvellement est supérieure à 3,15 %, le taux fixe pour la période des calculs est 3,60 %. L'Office a utilisé une couverture sur l'emprunt pour le risque des taux d'intérêt en utilisant un swap de taux d'intérêt qui remplace un taux d'intérêt variable par un taux d'intérêt fixe. La structure de l'emprunt prévoit l'utilisation d'une acceptation bancaire renouvelable et un swap de taux d'intérêt pour garantir le taux d'intérêt pour 10,25 ans.

L'intérêt débiteur sur les montants retirés sous chaque facilité est fixé aux taux des acceptations bancaires en vigueur plus des frais de commission de 0,65 %.

Le montant du principal des acceptations bancaires au 30 avril 2019 est 32 942 \$ (26 775 \$ en 2018) et la juste valeur des emprunts est 32 942 \$ (26 775 \$ en 2018).

Les acceptations bancaires sont autorisées du ministre des Finances (note 1).

12. RAPPROCHEMENT DES PASSIFS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les passifs de l'Office provenant des activités de financement sont des emprunts sous la forme de prêts bancaires.

	2019	2018
Emprunts au début de l'exercice	26 775 \$	23 574 \$
Flux de trésorerie provenant d'emprunts additionnels	7 100	9 600
Flux de trésorerie affectés au remboursement d'emprunts	(933)	(6 399)
Emprunts à la fin de l'exercice	32 942 \$	26 775 \$

13. AVANTAGES SOCIAUX

13.1 Prestation de retraite

Essentiellement, tous les employés de l'Office sont admissibles au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitués en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Des cotisations sont versées par les employés et par l'Office. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les taux de cotisations des employés en fonction d'un multiple des contributions requises de l'employé. Le taux général de contribution de l'employeur au 30 avril 2019 pour les employés inscrits au Régime avant le 1^{er} janvier 2013 était 1,01 (1,01 en 2018) et des employés inscrits au Régime au 1^{er} janvier 2013 et après était 1,00 (1,00 en 2018). Le total des cotisations constatées comme dépense durant l'exercice se chiffrait à 1 079 \$ (1 054 \$ en 2018). Les cotisations prévues pour l'exercice 2019-2020 sont 1 050 \$.

Le gouvernement du Canada a une responsabilité légale de verser les prestations relatives à ce Régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement à un taux de 2 % par année de service jusqu'à un maximum de 35 ans, multipliées par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Ces prestations de retraite sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada et sont indexées en fonction du taux d'inflation.

Les prestations versées au Régime de retraite de la fonction publique comprenaient :

	2019	2018
Contributions de l'Office	1 079 \$	1 054 \$
Contributions des employés	1 077 \$	1 051 \$

En date du 1^{er} juin 2007, l'Office a conclu une entente avec le syndicat de ses employés qui établit les états de service des employés de l'usine de transformation du poisson dès cette date et rétroactivement jusqu'au 1^{er} avril 1973. Durant l'exercice financier 2011, l'Office a accepté les conditions du Centre des pensions de la fonction publique (CPF) qui établissent la façon selon laquelle l'Office documentera les cas pour les employés qui devraient devenir membre selon la *Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP)* rétroactivement et dans l'avenir. Elles établissent aussi comment le CPF traitera de ces cas lors de l'établissement de l'état de pension des employés de l'usine de transformation du poisson. Le CPF établit l'admissibilité d'un employé à contribuer au régime, les années de service pour les fins de pension et les années qu'un employé dispose pour le rachat d'années de services. L'Office est obligé de financer sa part des cotisations, en fonction des cotisations versées par les employés au régime de retraite.

	2019	2018
Obligation au titre de prestations de retraite pour le rachat d'années de service	107 \$	126 \$
Moins : Montant à court terme	15	15
Montant à long terme	<u>92 \$</u>	<u>111 \$</u>

L'Office a calculé que son obligation au titre de prestations de retraite actualisée se chiffre à 107 \$ pour rencontrer les contributions futures de contrepartie requises sous cette entente.

13.2 Obligations au titre des congés de maladie constitués et des indemnités pour accidents de travail constitués

L'obligation de l'Office au titre des congés de maladie constitués fournit aux employés admissibles l'avantage de journées de congés de maladie qui peuvent être accumulées. L'obligation établie de façon actuarielle a été fixée à la valeur actuelle de tout paiement future, multiplié par le service de l'employé à la date d'évaluation au service

de l'employé à la date auquel il est devenu admissible à l'avantage et a tenu compte des soldes actuels des journées de congés de maladie en banque, l'accumulation annuelle de crédits pour des congés de maladie et les droits futurs aux, ou l'utilisation d'avantages relatifs aux congés de maladie.

L'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail constituées de l'Office représente une dette non provisionnée pour les coûts d'indemnisation spécifiés et administrés par la Commission des accidents du travail du Manitoba pour les accidents du travail des employés de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. La charge à payer actuarielle comprend les indemnités de pension à long terme et les coûts d'indemnisation temporaires relatifs à des réclamations dans l'avenir administrées par la Commission des accidents du travail du Manitoba.

Les hypothèses actuarielles utilisées, telles que convenues avec la direction, pour le calcul de l'obligation comprennent les taux d'inflation, les taux d'intérêts, les taux de mortalité et des prévisions globales des réclamations qui n'ont pas eu lieu pour les indemnités pour accidents de travail constituées. L'obligation actuarielle pourrait être sensiblement différente si des hypothèses étaient significativement différentes dans les prochaines années. Les changements de la charge à payer sont constatés en se basant sur une extrapolation des résultats actuariels et des ajustements provenant des gains et des pertes actuariels durant l'exercice au cours desquels ils ont lieu. Une évaluation actuarielle des obligations au titre des congés de maladie et au titre des indemnités pour accidents de travail a été entreprise au 30 avril 2019 afin d'établir une assertion relative à la mesure de l'obligation.

L'état du résultat global comprend une charge de 590 \$ (254 \$ en 2018) relative aux frais de service de la Commission des accidents du travail du Manitoba, des coûts d'intérêts sur l'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail et un gain actuariel/perte actuarielle. L'état du résultat global comprend aussi un crédit de 58 \$ (26 \$ en 2018) relative aux frais de service actuels, des coûts d'intérêts et une perte actuarielle pour l'obligation au titre des congés de maladie.

L'obligation de l'Office au titre des indemnités pour accidents de travail et l'obligation de l'Office au titre des congés de maladie comprennent les suivants :

	Indemnités pour accidents du travail		Congés de maladie	
	2019	2018	2019	2018
Valeur actuarielle	191 \$	158 \$	408 \$	444 \$
Moins : montant à court terme	101	83	408	444
Montant à long terme	<u>90 \$</u>	<u>75 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>
Indemnités payées	557 \$	268 \$	94 \$	45 \$
	Indemnités pour accidents du travail		Congés de maladie	
	2019	2018	2019	2018
Frais de service actuels	282 \$	274 \$	31 \$	32 \$
Coût d'intérêts	9	8	16	13
Perte actuarielle provenant des hypothèses démographiques	22	-	-	-
Perte actuarielle provenant des hypothèses économiques	(1)	(46)	12	(18)
Perte actuarielle (gain actuariel) provenant des ajustements à l'ancienneté	278	18	(1)	(1)
Total des coûts	<u>590 \$</u>	<u>254 \$</u>	<u>58 \$</u>	<u>26 \$</u>

Les ajustements dus à l'effet du taux d'actualisation appliqué aux obligations sont inclus dans les gains actuariels et pertes actuarielles provenant des hypothèses économiques. Les gains actuariels et pertes actuarielles provenant des

ajustements à l'ancienneté sont des ajustements dus à l'effet des différences entre les hypothèses actuarielles précédentes et ce qui a réellement eu lieu, et les effets de changements dans les hypothèses actuarielles.

Les taux de mortalité sont une hypothèse démographique clé utilisée dans l'évaluation des obligations de l'Office au titre des indemnités aux accidentés du travail et des congés de maladie. Les tableaux publiés en février 2014 par l'Institut canadien des actuaires (ICA) ont été utilisés pour l'évaluation de l'obligation au titre des congés de maladie. Des projections jusqu'à l'année 2015 des données du tableau des mortalités 2006-2010 de CSPAAT Ontario ont été utilisées pour la comptabilisation de l'obligation au titre des indemnités aux accidentés du travail.

La moyenne pondérée de la durée d'une obligation au titre d'un avantage défini pour les indemnités des accidentés du travail est de trois ans et de six ans pour une obligation au titre d'un congé de maladie.

Le montant estimé de l'indemnité pour les accidentés du travail que l'Office s'attend à régler pour l'exercice terminé le 30 avril 2019 est 101 \$ et 408 \$ pour l'obligation au titre des congés de maladie.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées (moyenne pondérée) à la fin de l'exercice sont les suivantes :

	Indemnités pour accidentés du travail		Congés de maladie	
	2019	2018	2019	2018
Taux d'actualisation de l'obligation	2,80 %	3,20 %	2,95 %	3,40 %
Taux de croissance du taux de compensation			2,00 %	2,00 %
Tendances dans les soins de santé	4,00 %	5,00 %		
Indexation de tous les autres frais	2,00 %	2,00 %		

14. PRODUIT

Le 1^{er} mai 2018, l'Office a appliqué la norme IFRS 15. L'application de la norme IFRS 15 n'a eu aucune incidence sur ces états financiers.

14.1 Ventilation des ventes

La ventilation du produit des ventes dans le tableau suivant a été faite en fonction de régions géographiques principales.

Régions géographiques principales :	2019	2018
Amérique du Nord	61 090 \$	58 318 \$
Europe	13 581	13 676
Asie	2 945	1 801
	<u>77 616 \$</u>	<u>73 795 \$</u>

15. COMMISSIONS DE VENTE

Au cours de l'exercice, l'Office a versé des commissions totalisant 1 363 \$ (1 227 \$ en 2018) à des agents de vente étrangers. Les commissions de vente sont présentées dans les frais de commercialisation et d'administration à l'état du résultat global.

16. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les autres produits comprennent l'exploitation de la barge de Poplar River et de la cale sèche sur le lac Winnipeg ainsi que la vente d'engins de pêche aux pêcheurs. Les produits gagnés de l'exploitation de la barge de Poplar Lake et de la vente d'engins de pêche sont 1 179 \$ (939 \$ en 2018).

Les autres charges d'une valeur de 1 393 \$ (1 309 \$ en 2018) comprennent les frais encourus pour générer les produits de la barge de Poplar River et de la cale sèche ainsi que la vente d'engins de pêche aux pêcheurs.

17. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	2019	2018
Charge d'impôt exigible sur le résultat	130 \$	873 \$
Charge d'impôt différé (recouvrable)	(62) \$	211 \$

La charge d'impôt sur le résultat avant impôt est différente du montant qui serait calculé en utilisant le taux d'impôt de 25,0 % sur le résultat fixé par la loi fédérale. La charge de l'exercice peut être réconciliée avec la charge d'impôt sur le résultat avant impôt comme suit :

	2019	2018
Résultat net de l'exercice avant impôt	354 \$	4 317 \$
Charge d'impôt calculée (taux d'impôt de 25 %)	89	1 079
Charges non admissibles	15	4
Autres montants nets	(36)	1
Charge d'impôt constatée dans le résultat net	68 \$	1 084 \$

Passif d'impôt actuel / (actif)

	2019	2018
Charge d'impôt à payer (à recevoir)	(168) \$	176 \$

Les différences temporaires des effets de l'impôt qui donnent lieu à des actifs et passifs d'impôts différés sont présentées ci-dessous :

Différences temporaires pour 2019	Solde d'ouverture	Constaté dans profit ou (perte)	Solde de clôture
Actif d'impôt différé			
Avantages sociaux des employés	182 \$	(5) \$	177 \$
Perte d'instruments financiers	83	58	141
Obligation liée à un passif environnemental	69	(15)	54
Passif d'impôt différé			
Perte de change	(6)	(6)	(12)
Immobilisations corporelles	(2 186)	43	(2 143)
Immobilisations incorporelles	(26)	(13)	(39)
Passif net d'impôt différé	(1 884) \$	62 \$	(1 822) \$

Différences temporaires pour 2018	Solde d'ouverture	Constaté dans profit ou (perte)	Solde de clôture
Actif d'impôt différé			
Avantages sociaux des employés	195 \$	(13) \$	182 \$
Perte d'instruments financiers	270	(187)	83
Obligation liée à un passif environnemental	108	(39)	69
Passif d'impôt différé			
Perte de change	(40)	34	(6)
Immobilisations corporelles	(2 170)	(16)	(2 186)
Immobilisations incorporelles	(36)	10	(26)
Passif net d'impôt différé	(1 673) \$	(211) \$	(1 884) \$

18. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'Office est lié, aux termes de propriété commune, à toutes les entités appartenant au Gouvernement du Canada.

Les transactions entre l'Office et ces entités procèdent du cours normal des affaires, à une juste valeur, sous les mêmes termes et conditions qu'avec des parties non liées. Conformément à l'exception de divulgation relative aux « entités gouvernementales », l'Office est exempté de certaines obligations de divulgation de la norme IAS 24 relatives à ses transactions et ses soldes impayés avec :

- un gouvernement qui a le contrôle, participe au contrôle conjoint ou exerce une influence notable sur l'entité présentant l'information financière; ou
- une autre entité qui est une partie liée parce que le même gouvernement a le contrôle, participe au contrôle conjoint ou exerce une influence notable sur l'entité présentant l'information financière.

Basé sur cette exemption, étant donné que l'Office n'a pas engagé de transactions avec ces parties liées qui sont considérées individuellement ou collectivement significatives, l'Office n'a pas divulgué de détail de ses transactions avec :

- le Gouvernement du Canada et ses ministères; ou
- d'autres sociétés de la Couronne fédérales.

Certains membres du conseil d'administration et des membres de leur famille immédiate sont des pêcheurs commerciaux qui vendent leurs prises à l'Office. Durant l'exercice, les volumes livrés à l'Office par des membres du conseil d'administration et des membres de leur famille immédiate étaient 39 000 kg (59 000 kg en 2018) d'une valeur de 60 \$ (117 \$ en 2018). Ces transactions sont évaluées à la juste valeur et ont eu lieu durant le cours normal des affaires sous les mêmes termes et conditions qu'avec des parties non liées.

Rémunération du personnel de direction clé

Le personnel de direction clé comprend tous les membres du conseil d'administration et les cadres de direction qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de l'Office.

La rémunération divulguée des cadres de direction de l'Office est inscrite à l'état du résultat global comme salaires et avantages dans les dépenses de commercialisation et d'administration. La rémunération divulguée des membres du conseil d'administration est inscrite à l'état du résultat global comme frais de réunion dans les dépenses de commercialisation et d'administration.

La rémunération du personnel de direction clé pour l'exercice est comme suit :

	2019	2018
Rémunération totale du personnel de direction clé	993 \$	957 \$

19. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

19.1 Engagements

Au 30 avril 2019, l'Office a des engagements de contrats de location d'exploitation comme suit :

2020	59 \$
2021	19
2022	2
2023	1
2024	1
2025 et par après	-
	82 \$

19.2 Éventualités

L'Office reçoit, dans le cours normal de ses activités, plusieurs réclamations fondées en droit. L'issue finale de ces réclamations n'ayant pas à l'heure actuelle été déterminée, aucune provision n'a été comptabilisée pour ces éventualités. Le versement de tout montant qui serait accordé par suite d'un règlement sera passé en charges de l'exercice au cours duquel le litige est susceptible de se régler et lorsque le montant peut être raisonnablement estimé.

Un passif environnemental de 216 \$ (277 \$ en 2018) a été constaté pour la remédiation des sites contaminés de Hay River et de Moraine Bay dans les Territoires du Nord-Ouest. L'Office a dépensé la somme de 61 \$ pour la remédiation de sites durant l'exercice. L'Office compte terminer le travail de remise en état de ces sites dans les 12 prochains mois.

Un nombre d'autres installations vacantes pourraient y avoir un risque environnemental auquel sont associés des dépenses de remise en état. Les efforts en cours de l'Office d'évaluer ces sites pourraient donner comme résultat des responsabilités environnementales rattachées à ces sites. Une éventualité sera constatée lorsqu'un estimé fiable pourra être calculé pour le montant de l'éventualité et quand l'Office est d'avis que la remise en état des sites contaminés sera entreprise. Au 30 avril 2019, aucun passif n'a été constaté dans les états financiers pour les autres sites contaminés.

Le conseil d'administration se réserve la décision finale sur le moment où les paiements définitifs seront versés aux pêcheurs ainsi que sur le montant de ces paiements.

Le tableau suivant donne le détail des provisions pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs durant l'exercice.

	2019	2018
Provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs au début de l'exercice	4 000 \$	3 500 \$
Paiements versés aux pêcheurs	(4 000)	(3 500)
Plus la provision ajoutée durant l'exercice	500	4 000
Provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs à la fin de l'exercice	500 \$	4 000 \$

Haute direction

Dave Bergunder

Directeur, Opérations sur le terrain

Ed Campbell

Vice-président, Ventes et commercialisation

Dawn Kjarsgaard

Directrice, Opérations de l'usine

Denis Lavallée

Contrôleur

Stan Lazar

Président par intérim

Susan Young

Vice-présidente, Ressources humaines et services gouvernementaux

Reconnaissance des membres du personnel

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce tient à remercier les membres suivants de son personnel pour leur dévouement professionnel à assurer un approvisionnement fiable de produits de poisson d'eau douce de grande qualité, d'excellents rapports avec les clients et le maximum de bénéfices versés aux pêcheurs.

Plus de 35 années : Diane Cassells; Lorraine Young; Damian D'Souza; Glen Fricker; Warren Thomas; Frank Seepish; Janina Richards; Robert Giles; Larry Ireland; Larry Lacroix; Renato De Los Santos.



1199, chemin Plessis
Winnipeg (Manitoba) Canada R2C 3L4

tél. 204.983.6600
fax 204.983.6497

www.freshwaterfish.com